

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

SETTIMANALE CORSU **D'INFORMAZIONE** **HEBDOMADAIRE CORSE** **D'INFORMATIONS**

A FRONDA

BONNES FEUILLES À BORGO



INTERVIEW PIERRE-OLIVIER THOMAS P5 À 7



PATRIMOINE
GENEVIEÈVE MORACCINI-MAZEL,
UNE VIE DÉDIÉE
À L'ARCHÉOLOGIE DE LA CORSE
P18

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
AGENDA P8
ENTREPRISE P20
CARNETS DE BORD P22
ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

NATALI DI U 2025

MI PIACI ASSÀ,
UN INGUERNU COSÌ!

AHIĒ, NI?
MA FICATEDDU ÙNCINHÈ DIÙ



KAMPÀ

**A FRONDA
BONNES FEUILLES À BORGO
INTERVIEW P.-O.THOMAS**



P5 à 7

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

P4

PATRIMOINE GENEVIÈVE MORACCHINI-MAZEL, 10 ANS...

P8

ENTREPRISE 100% MAÏS, 100% BIO, 100% INSULAIRE

P18

CARNETS DE BORD

P20

ANNONCES LÉGALES

P22

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SNPRI et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication - Rédacteur en chef :

Paul Aurelli : 06 86 69 70 99
journal@icn-presse.corsica

Administrateur - Directeur délégué :
Jérôme Fabro-Aurelli : 06 75 12 93 47
jfa@aurelli.com

Chef d'édition
Elisabeth Milleliri : 06 44 88 69 40
informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction
Eric Patris : 06 44 88 66 33
eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA

Secrétaire

Bernadette Benazzi : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36
gestion@corsicapress-editions.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92 - 06 41 58 40 23
al-informateurcorse@orange.fr

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 25 000 €
Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,
Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques
Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLO.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009
Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépot légal Bastia

À MODU NOSTRU

Sfemu a Corsica

Ci avvicinemi di a fini di l'annu è ùn si senti più troppu parlà di l'autunumia cusì cara à u cori di Gilles Simeoni è di a so maghjurità. Inveci, si dici ch'ellu pudaria ghjugna nant'à a nostra isula da quì à calchì ghjornu è una volta di più u ministru di l'Internu, Gérald Darmanin. Saria podassi l'uccassioni di veda à chì ni sò l'eletti di l'Assemblea di Corsica à u nivello di u so travagliu pà elaborà un testu degnu è sicuru. À mezu à st'eletti, ritruvemi inde l'uppusizioni l'anziani partinarii di u Partitu di a Nazioni Corsa, chì s'erani accolti in cunsigliu ùn hè tantu in u Ponte à a Leccia. S'elli ani fattu sapè tandu ch'elli vuliani renda u dialogu più faciuli pà a custruzzioni di un'autunumia utuli, ùn si sò micca fatti prigà pà falli falà cutrati nant'à Fà Populu Inseme. È i parolli sò stati abbastanza duri contr'à a maghjurità tarritoriali: inerzia, incumpitenza è mediocrità. U PNC hà incalcatu nant'à u fattu chì, in due anni è mezu, ùn c'hè statu mancu un cambiamentu pusitivu, à u cuntrariu. D'appressu à ellu, a gistioni di issa squadra à u puteri hè gattiva è faci pisà minacci nant'à a sucità corsa. Ch'ella sighi pà ciò chi tocca à i servizii pubblici inde u maritimu, l'aereu è stradali, ma dinò nant'à i cartulari di a lingua corsa, di u fundariu o ancu di a precarità à mezu à tant'altri sughjetti bluccati, ùn c'hè mancu appena u contu. È ùn hè micca parch'elli sò naziunalisti chì guidani l'Assemblea di Corsica chì altri naziunalisti si devini privà di criticà a so politica. Ciò chì ùn ci vularia micca, hè chì par via di issa gistioni chì s'assumiglia à un fiascu, u muvimentu naziunali si ritruvessi indebbilitu. In quantu à l'autunumia, s'ella ùn hè micca utili à i Corsi, s'ella ùn raprisenta micca un mezu di migliurà l'affari è s'ella hè solu a distinzioni finali di più di cinquant'anni di lotta, ùn vali a pena. Bisogna à essa esigenti è ambiziosu, sicondu u PNC. Hè da essa difficiuli di fà nascia un'unione sacra di pettu à Parighji inde st'ambienti appena pisivu... ■ Santu CASANOVA

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'À A RETA

C'est désormais un classique. Les chrysanthèmes de la Toussaint ne sont pas encore fanés qu'on nous inonde de messages et de publicités en vue de Noël. Aussi, dès le 13 novembre, le Peta alertait sur l'élevage intensif des dindes et dindons et appelait, pour ces fêtes de fin d'année, à épargner «ces animaux sociables et joueurs». À vrai dire, nombre de Français ne pensent plus qu'à ça, épargner. Une publication de l'Insee montre qu'en 2021 la pauvreté en France a atteint son plus haut niveau depuis 1996 avec 9,1 millions de personnes soit 14,5 % de la population sous le seuil de pauvreté. Le rapport du Secours Catholique, publié le 14 novembre, ne faisait que confirmer ce constat, faisant même état d'une situation dégradée par rapport à 2021. Le 12, cela dit, Bruno Le Maire se voulait rassurant en affirmant que la crise inflationniste était «derrière nous». Effectivement, elle nous talonnait de très près et on n'a pas dû courir assez vite car dès le lendemain, la presse répercutait les résultats du dernier baromètre NielsenIQ pour LSA: avec 17,9 % d'inflation cumulée entre janvier 2022 et août 2023, la France est *in fine* championne d'Europe de l'inflation alimentaire. On a les records qu'on peut. Les internautes n'ont pas été tendres à l'égard du ministre de l'Économie et d'Olivier Véran qui assurait que le gouvernement met tout en œuvre contre la pauvreté. La grogne est montée d'un cran avec l'annonce, à compter de janvier 2024, d'une restriction de l'usage des tickets restaurants, excluant les achats de produit de base. Logique, estiment certains. C'est pourtant oublier que 48 % des salariés français apportent gamelle, lunchbox et bento sur leur lieu de travail. Les aider à préparer ces repas n'a donc rien d'absurde. Sur cette mesure, le gouvernement a fait machine arrière: Olivia Grégoire annonçait le 14 que rien ne changerait en 2024 et Bruno Le Maire déclarait le 15 envisager de pérenniser les achats alimentaires par tickets-restaurant au-delà de 2024. Ça ne changera rien à l'assiette des chômeurs, mais c'est toujours ça. Pour autant, on ne saurait trop conseiller de boycotter la viande de dinde et de dindon, au nom de la solidarité entre «animaux sociables et joueurs». ■ Elisabeth MILLELIRI

BFM TV. BFM TV @BFMTV · 13 nov. Inflation alimentaire: la France est désormais l'un des pires élèves d'Europe occidentale ...

McKay McKay @MystereMcKay2 · 13 nov. Oui mais la TVA a baissé pour faire du poney !!! ...

Cercle Aristote Cercle Aristote @Cercle_Aristote · 13 nov. « Un sentiment d'**#inflation** » répondra **#BrunoLeMaire**. ...

DJ YOHNS DJ YOHNS @DjYohns · 22h Bien joué @BrunoLeMaire on continue ! ...

BettyO BettyO @BettyO · 23h Mais puisqu'on vous dit que Bruno Demande ! ...

Manuel Domergue Manuel Domergue @Manuel_Domergue · 16h Enfin des chiffres de l'Insee sur la pauvreté. Et ils sont... catastrophiques. Nous n'avions recensé autant de ménages sous le seuil de pauvreté depuis des décennies. 9,1 millions de personnes. 14,5 % de la population en 2021 (13,6 % en 2020). ...

Sir Yes Sir Sir Yes Sir @SirYesSir29 · 11h On n'avait pas dit que les gens devaient cuisiner + pour - ressentir les effets de l'**inflation**? ...

franceinfo franceinfo @franceinfo · 9h Aggravation de la pauvreté en France : le gouvernement "se donne tous les moyens pour l'éradiquer", assure Olivier Véran ...

Ultimes scorées Ultimes scorées @PanettonePazzo · 7h Il se donne tous les moyens en refusant d'augmenter le SMIC, en refusant d'indexer les salaires sur l'**inflation**, en modifiant l'utilisation des tickets resto et en laissant filer les marges sur l'énergie et l'alimentaire. Prix de l'humour politique 2023 ...

ellen adérats ellen adérats @EPeuplu · 2h par définition les plus pauvres sous le seuil de pauvreté tkt pas on n'a pas de tickets resto ...

Libération Libération @libe · 44 min Ticket-restaurant : le gouvernement rétropédale, il sera toujours possible en 2024 de les utiliser pour payer les courses alimentaires ...

HUMEUR

Réseaux sociaux: la fin d'une ère!

«**C'est** gratuit et ça le restera toujours.» Cette célèbre phrase, qui ornait il y a quelques années encore la page d'accueil de Facebook, rejoindra le grand livre de l'histoire de l'Internet au chapitre de l'ère des réseaux sociaux gratuits. Car oui, X [ex-Twitter], Facebook, Instagram, Snapchat, qui ont connecté des milliards de personnes de par le monde gratuitement durant des années assument de plus en plus leurs formules payantes. Cela a commencé insidieusement, il y a quelques mois, depuis qu'Elon Musk, homme le plus riche du monde et «philanthrope» bien connu du monde des affaires, a décidé de faire payer le petit «badge bleu» aux utilisateurs du réseau X. Et comme dans la Silicon Valley, on copie régulièrement sur le voisin, c'est désormais au tour de Mark Zuckerberg, patron de Meta, de proposer des versions payantes d'Instagram et Facebook, pour améliorer votre «expérience». Payer quelques dizaines d'euros pour accéder à des sites Internet, nous en avons l'habitude depuis quelques années: Netflix pour nos films et séries, Spotify et Deezer pour notre musique, ou encore l'abonnement aux journaux pour l'actualité. Mais avec nos réseaux sociaux en passe d'être en partie payants se pose une interrogation. Celle de l'essence même de Facebook, X et autres TikTok. Car, il faut se l'avouer, si l'idée originelle était de relier entre eux les individus, leur donner accès à l'information, celle-ci a vite été supplante par l'apparition de nombreux trolls et d'interminables heures de scroll. À force de surenchère, repoussant toujours plus les limites du raisonnable dans le but d'engendrer le plus de vues et de likes possible, les réseaux sont en passe de devenir, n'ayons pas peur des mots, la «poubelle» de l'humanité. Alors? Les utilisateurs que nous sommes sont-ils prêts à mettre la main au porte-monnaie pour continuer à y passer des heures et partager ce qu'ils y trouvent? La réponse sera probablement oui. Car comme pour le reste, ces géants de l'internet ont réussi le tour de force de nous rendre accros... au vide. ■ Christophe GIUDICELLI

A FRONDA

BONNES FEUILLES À BORGO



Photo Frédéric Bourreau-Micaelli

Créée par Pierre-Olivier Thomas, passionné de lettres, et son père Patrick-Ange Thomas, la librairie A Fronda a ouvert ses portes au mois de juin 2023, avec l'objectif affiché de ramener le commerce de proximité sur l'avenue de Borgo, dans la région bastiaise, et de recevoir des auteurs pour des séances de dédicaces et de présentation de leurs ouvrages mais aussi des peintres pour des expositions.

Entretien avec Pierre-Olivier Thomas.

Propos recueillis par Frédéric Bourreau-Micaelli



Photos Frédéric Boreau-Micaelii

Pouvez-vous nous parler de votre parcours ?

J'ai un parcours plutôt atypique, j'ai débuté par une formation en informatique juste après mon bac, mais finalement j'ai plutôt été attiré par les lettres et l'histoire. J'ai obtenu une licence en lettres classiques il y a maintenant deux ans. C'est après avoir travaillé en librairie que j'ai eu cette idée d'en ouvrir une. Pour ça, j'ai suivi une formation spécifique pour la création d'une librairie près de Paris, à Maisons-Alfort, pour être exact, dans un centre qui s'appelle L'école de la Librairie et où j'ai appris à gérer et à travailler en librairie. Mon père a suivi de son côté une formation en entreprenariat.

En quoi consiste votre métier, au quotidien ?

C'est beaucoup de rangement, passer et réceptionner des commandes, faire de la vente. Diriger ou rediriger le client en fonction de ce qu'il cherche, de la vente conseil, pour l'aiguiller, en fonction de ce qu'il apprécie. Ensuite, de l'administratif avec de la comptabilité, du suivi des stocks au jour le jour.

Est-ce qu'un libraire doit tout lire ?

Non, il ne doit pas et surtout il ne peut pas tout lire. Je crois qu'en France, en moyenne, ce sont à peu près 90 livres qui sortent par jour. C'est très difficile à suivre. Alors oui, en effet, il faut quand même lire beaucoup et s'entendre sur ce que l'on veut dire par « lire ». J'essaie par exemple de lire un maximum de livres sélectionnés pour la rentrée littéraire : j'en lis 50 pages du début, un petit peu au milieu, suffisamment pour me faire une idée du livre et de son ton, ce qui permet déjà de faire acte de vente. Mais tout lire, non, on ne peut pas.

Comment sélectionner les premiers livres d'une librairie naissante pour donner envie de lire ?

En effet, lorsque l'on débute, on ne connaît pas sa clientèle mais on en a déjà une idée. On fait une étude de marché et

on a des indicateurs moyens de qui lit quoi en France. Pour ma part, j'ai pris des ratios de moyennes en librairies et j'ai établi que mon stock devait avoir tel nombre de références, pour tel budget. À partir de là, j'ai distingué des rayons et acquis en fonction de préférences personnelles, d'ouvrages de fonds (des ouvrages dont on sait qu'ils se vendent régulièrement comme *L'Étranger*, d'Albert Camus), choisi des ouvrages en fonction du public, les personnes âgées et les ados. Et il y a aussi un travail à mener sur les nouveautés, mais pour ça on est généralement beaucoup aidés par les commerciaux des différentes maisons d'édition ou des diffuseurs qui vont indiquer les titres qui fonctionnent le mieux au niveau national, les must-have.

Comment est-ce qu'on ouvre une librairie de nos jours ? Est-ce qu'on bénéficie de certaines aides ?

Lorsqu'on construit son entreprise, il faut un local et faire son fonds, c'est ce qu'on appelle des ouvertures de comptes, c'est-à-dire aller rencontrer les distributeurs et diffuseurs pour leur faire savoir qu'on ouvre une librairie. Il faut aussi négocier des conditions commerciales, car, le livre ayant un prix unique, on négocie au cas par cas ce que l'on sélectionne par éditeur. Au niveau des aides, il y a des organismes dédiés, j'en ai démarché deux, un qui est l'Association pour le développement de la librairie de création (Adelc), c'est un groupement d'éditeurs qui aident les librairies. Puis le deuxième qui est rattaché au ministère de la Culture, le Centre national du livre, qui nous ont subventionnés.

On entend dire depuis de nombreuses années que les jeunes ne lisent plus. Le remarquez-vous au niveau de votre clientèle ?

Oui et non. On a quand même une clientèle assez jeune qui passe à la librairie : les enfants, déjà, entre 3 et 8 ans, aiment les livres, les touchent, les regardent. Au niveau des pré-ados, on a un public surtout féminin qui lit des genres qui sont très médiatisés comme le roman young adult, la



« On a des chiffres : l'impact du livre numérique sur le livre papier est négligeable. »

fantasy, que l'on retrouve beaucoup sur TikTok via les créateurs de contenu. Même chez les adolescents, on est beaucoup plus sur une clientèle de jeunes filles que de garçons. Et le rayon manga attire beaucoup de jeunes.

Considérez-vous que les livres numériques constituent une menace directe pour des librairies comme la vôtre ?

Parce que la question s'était posée, on a des chiffres : l'impact du livre numérique sur le livre papier est négligeable. Il y a quelques jours, je lisais un article dans un magazine professionnel, il était question d'un patron travaillant dans le domaine de la distribution et de la diffusion à qui on avait dit un jour : « Monsieur, avec une tablette comme une liseuse, vous pouvez emporter 100 000 livres avec vous »... Et il avait répondu : « qu'est ce que vous voulez que je fasse avec 100 000 livres en vacances ? ». Ce qui est une bonne réponse. On sait que cet impact du numérique sur le papier est minime. On en parle aussi beaucoup avec nos clients qui nous disent qu'ils n'arrivent pas à se mettre au numérique et on tombe toujours d'accord sur le fait que c'est intéressant car on peut zoomer sur la police, et que le rétro-éclairage est pratique... Mais le client de librairie est quand même accro au papier.

La Corse possède un bon vivier d'écrivains. Font-il partie de vos ventes principales ?

Oui. Actuellement, au niveau de nos rayons, ceux qui marchent le mieux sont les rayons littérature, jeunesse, et Corse. Celui-ci comprend d'ailleurs de la littérature, du livre jeunesse et de l'histoire comme des sciences humaines. Donc oui, cela trouve véritablement son lectorat.

Est-ce que vous allez créer des espaces de dédicaces ?

C'est prévu. Le plus difficile reste d'avoir les auteurs qu'on souhaite. On a eu, cet été, Desideriu le scénariste de la

BD Petru Santu. On aimerait faire de nouvelles dédicaces d'auteurs insulaires et pourquoi pas d'auteurs d'envergure nationale, voir internationale.

Auriez-vous quelques titres de romans de la rentrée littéraire à nous conseiller et qui vous ont plu dernièrement ?

Le premier, c'est *Les Petits Farceurs*, de Louis-Henri de La Rochefoucauld, c'est *Les Illusions perdues* de Balzac, mais 200 ans plus tard, donc de nos jours. Un livre où l'on rit et où on est attendri par les personnages, j'ai beaucoup aimé. Ensuite, *Déserter*, de Mathias Enard, qui est un livre qui parle de l'absurdité de la guerre, récits croisés entre un professeur de mathématiques et un déserteur dans un pays méditerranéen avec un style très lyrique et beaucoup de jeu sur la ponctuation. Et pour finir, mon vrai coup de cœur de cette rentrée littéraire, c'est *L'Amour*, de François Bégaudeau, qui retrace 50 ans d'amour en 90 pages. Un couple qui se rencontre dans les années 1970, qui reste ensemble jusqu'à la fin, une histoire d'amour sans grand événement : ils s'aiment, ils ont des petites disputes, ils ont leur enfant, on se reconnaît dedans, c'est une histoire du quotidien et c'est une des histoires d'amour les plus belles que j'aie jamais lues.

Quels seront les prochains événements, rencontres ou clubs que vous comptez mettre en place ?

C'est encore en travail. On voulait proposer un atelier de lecture de contes, mais la médiathèque en proposant déjà un, nous allons nous rapprocher d'eux pour voir comment travailler ensemble. Au niveau des dédicaces, nous n'avons pas encore d'auteurs, mais c'est prévu. On aimerait également faire des petites conférences, nous en feront bientôt une sur les Stuart en Corse. Pour les clubs de lecture, pourquoi pas un club orienté pour les jeunes ados, justement, pour attirer ce public en librairie. ■

EXPOSITION

A terra di u cumunu

Elle a longtemps été associée à l'idée de permanence, celle d'une vie cyclique, au rythme des saisons, mais aussi aux représentations d'une nature « forte », supposément dotée d'une incroyable capacité à survivre et se régénérer sur laquelle l'homme serait bien inspiré de prendre exemple. Elle a pu également véhiculer l'image d'une vie simple et « saine ». Pourtant, la ruralité n'a pas échappé aux nombreuses mutations engendrées par la modernité, à commencer par la réduction drastique de sa place dans nos sociétés. En témoigne son hybridation continue. C'est l'apparition de zones périurbaines, où se disséminent des ensembles pavillonnaires qui ne reprennent vie que le soir, lorsque leurs occupants, parfois appelés des « néo-ruraux », rentrent de la ville où ils travaillent. C'est également le développement de sites touristiques qui, l'hiver venu, sont autant de coquilles vides. Et ce sont, bien évidemment, les changements profonds survenus dans de nombreuses exploitations agricoles, du fait d'une industrialisation en lien avec la modification des modes de consommation et des besoins du quotidien qui ont induit un accroissement du secteur de l'agroalimentaire. Aussi, la ruralité est-elle désormais un milieu social complexe empreint des contradictions culturelles qui traversent ce XXI^e siècle. L'exposition *A Terra di U Cumunu* emprunte son titre à l'histoire de la Corse, en se référant à l'appropriation collective des terres qui, à l'époque génoise, était généralisée là où ces dernières n'étaient pas cultivées. Si ces terrains ouverts furent réduits au XVIII^e siècle avec l'essor de la propriété privée, il reste que ces espaces collectifs ne sont pas uniquement un mythe. Ils nous rappellent que les pratiques agricoles communautaires ont existé sur le territoire insulaire et que ces communs montrent en réserve - au même titre que l'art - une potentialité de partage. De la peinture à la vidéo, en passant par la sculpture, la photo la création textile, ou l'installation, cette exposition, au travers de créations et d'artistes très différents*, établit un dialogue entre l'art et le milieu rural, loin du stéréotype d'une création actuelle qui s'épanouirait avant tout dans les grandes capitales internationales.



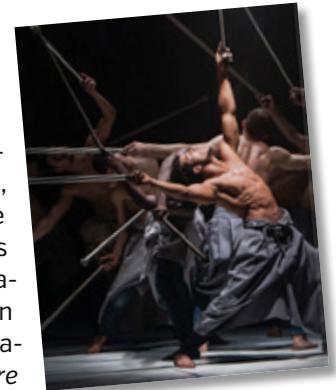
*Flo*Souad Benadd, Amandine Josep Battini, Toni Casalonga, Marcos Ávila Forero, Aurélie Ferruel & Florentine Guédon, Asunción Molinos Gordo, Hendrik Hegray, Judith Hopf, Suzanne Husky, Nicolas Momein, Gyan Panchal, Anna Reutinger, Rémi Voche, Jean-Philippe Volonter.

Jusqu'au 21 mars 2024. Frac de Corse, Citadelle de Corte. [0420 03 95 33](tel:0420039533) & www.frac.corsica/fr

DANSE

Les nuits barbares

Formé notamment au Pôle national supérieur de danse Rosella-Hightower à Cannes et à l'opéra de Marseille, Hervé Koubi a été danseur au Centre chorégraphique national de Nantes, puis au Centre chorégraphique national de Caen et dans la Compagnie Thor à Bruxelles avant de décider en 2000 de développer son projet chorégraphique. Il s'est intéressé d'abord à la tradition et toute la transmission orale et corporelle qu'elle porte en elle, puis aux notions de traces, de mémoires, de filiations et, à partir de 2009, aux danses urbaines, ce qui l'a conduit à envisager la porosité des techniques entre elles comme un espace d'expérimentation qui dépasserait les cadres et les appartenances techniques et esthétiques. Créé en 2015, sur des musiques de Mozart, Fauré, Wagner ainsi que des musiques traditionnelles algériennes, *Les nuits barbares* entend porter un regard sensible sur l'histoire du bassin méditerranéen où le mélange des cultures, des religions, du sacré révèlent les fondations d'une géographie commune. Le ballet est, dit Hervé Koubi, un hommage, à la beauté, à la Méditerranée et à « notre histoire qui depuis plus de 3000 ans témoigne de tant de cultures dont l'altérité, nous rassemble, oh oui, nous rassemble bien plus qu'elle ne nous éloigne. Qu'importe que nous soyons algériens, espagnols, français... Nous sommes avant tout de la Méditerranée et c'est cela notre appartenance, elle est plus ancienne que les nations ». Le 17 novembre 2023, 20 h 30. Centre culturel Natale Rochiccioli, Cargese. [09 62 61 95 14](tel:0962619514) & www.cargese.corsica



MUSIQUE

Concert lyrique

Orchestre professionnel non permanent et à géométrie variable, l'Ensemble instrumental de Corse a été créé au début des années 2000 par Bruno Jouvenel, violoniste et enseignant à l'École nationale de musique et de danse d'Ajaccio, afin de permettre au public corse de renouer avec le répertoire symphonique, lyrique et concertant. Après avoir produit un *Concerto d'Aranjuez* avec la guitariste Sandrine Luigi, il renoue avec le lyrique, en compagnie de la mezzo-soprano Eléonore Pancrazi et de la soprano Pauline Feracci. Au programme, des airs de Rossini (*L'Italienne à Alger*), Donizetti (*Don Pasquale*), Bellini (*I Capuleti e i Montecchi*), Mozart (*Le Nozze di Figaro*), Offenbach (*La Belle Hélène*, *La Périchole*, *Fantasio*), Bizet (*Carmen*) et Delibes (*Lakmé*). « J'ai voulu, dans ce programme très varié, explorer toutes les possibilités de la voix humaine : la virtuosité du Parto Parto de Mozart, le bel canto de Norina, la suavité du duo des fleurs, explique Yann Molénat, directeur de l'Ensemble instrumental de Corse. Ce programme est ma playlist idéale pour découvrir l'extraordinaire beauté du chant lyrique et la modernité théâtrale de l'opéra... Larmes, rires, émotion seront au rendez-vous. »

Le 23 novembre 2023, 20 h 30. Espace Diamant, Ajaccio. [04 95 50 40 80](tel:0495504080)





CREATION SOCIETE

N° 01

GIA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Cisterniu Sopraru
20217 Saint-Florent

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 7 novembre 2023 à Saint-Florent, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par Actions Simplifiée Dénomination : GIA

Siège : Cisterniu Sopraru, 20217 Saint-Florent

Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au RCS Capital : 1000 euros

Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger - Restauration rapide sur place, à emporter et livraison - Restauration Traditionnelle - Brasserie - Organisation d'événements, traiteur, mariages, anniversaires.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au troisième jour ouvré avant la décision collective.

Agrement : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Gianni BACOU GASPAROTTI, demeurant Villa Prunete, Cisterniu Sopraru, 20217 Saint-Florent La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Chiatra du 20/10/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : VD ELAGAGE Siège social : Route de Chiatra - 20230 Chiatra

Objet social : Elagage, entretien d'espaces verts, vente de bois de chauffage, haubanage, abattage d'arbres et toutes activités connexes similaires ou complément complémentaire.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2.000 euros

Gérance : M. Valentin, Régis, Fabien DEFAS, demeurant Route de Chiatra, 20230 Chiatra

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

N° 03

SAS NAVARRO DESIGN CONCEPT

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Quartier de la Mora
Route de Pietramaggiore
20260 Calvi

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 31 octobre 2023 à Calvi, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par Actions Simplifiée Dénomination :

NAVARRO DESIGN CONCEPT

Siège : Quartier de la Mora - Route de Pietramaggiore - 20260 Calvi

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : Travaux de revêtement des sols et des murs ;

La fourniture, la pose de carrelage et faïences et de tous revêtements de sols et murs. Réalisation de toutes les prestations techniques sur les produits de carrelage.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame NAVARRO FLORES

Marie, demeurant Résidence les Chênes Verts - Route d'Ajaccio - 20260 Calvi

Directeur général : Monsieur NAVARRO FLORES Jean Dominique, demeurant Quartier de la Mora - Route de Pietramaggiore - 20260 Calvi

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SILVARECCIO du 03/11/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : ACHILLE MARTA

Siège : Village de Silvareccio - 20215 Silvareccio

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : Apporteur d'affaires, intermédiaire dans des opérations diverses.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : Mme Céline, Sylvia LECULIER (épouse ALERENI) demeurant 26, Lot Les Hauts de Rasignani, 20290 Borgo La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Présidente.

N° 05



SCP MAMELLI

Notaires

20217 Saint-Florent

Tel : 04.95.37.06.00

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'état par Maître Vannina MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT-FLORENT, en date du 3 novembre 2023, il a été constitué une Société Civile de Construction Vente dont les caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination sociale : A NUNZIATA

Siège social : Bastia [20200], Résidence le Desk, Quartier du Paratojo.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia,

Objet social : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport de tous immeubles et la construction sur ceux-ci de tous biens de toutes destinations, la vente en totalité ou par lots de ces biens, à terme, en état futur d'achèvement ou après achèvement.

Capital social : 500,00 Euros,

Gérant : Monsieur Antoine DE MORO demeurant à Bastia [20200], Résidence Le Desk, rue Paratojo.

Cession des parts : Toutes les cessions de parts sont soumises à l'accord préalable à l'unanimité des associés.

Pour avis, Le Notaire.

N° 06

VAREON

Expert-comptable à Ajaccio

MG ALBIZZIAS

Société Civile de Moyens

Au capital de 2600 euros

Siège social : Centre Médical

Les Albizzias - Bât.C

Avenue du Général de Boissoudy

20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 11/11/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile de Moyens

Dénomination sociale : MG ALBIZZIAS

Siège social : Centre Médical Les Albizzias - Bât.C - Avenue du Général de Boissoudy - 20137 Porto-Vecchio

Objet social : Le regroupement de moyens entre médecins généralistes et la mise en commun de tous les moyens matériels nécessaires en vue de faciliter l'exercice des activités professionnelles des associés, et notamment l'acquisition ou la prise à bail de tous les immeubles et droits immobiliers nécessaires à l'exercice de ces professions, ou au logement de ses membres ou de son personnel

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2600 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Madame Francesca FERRANDI demeurant Quartier Radicali, 20135 Conca et Monsieur Sébastien BRUSCHI demeurant 14, rue des Oliviers, 20137 Porto-Vecchio

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas et obtenu à l'unanimité des associés

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 07



SAS ALAIN SPADONI & ASSOCIES

Notaires A Ajaccio (Corse-du-Sud)

3, Avenue Eugène Macchini,
Immeuble « Le Régent ».

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Olivier LE HAY, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3, avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent », le 24 octobre 2023, enregistré à AJACCIO le 31/10/2023 Dossier 2023 00019771 réf 2A04P31 2023 N 00564 a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Dénomination sociale : SCI RADICA.

Siège social : Afa [20167], Lieu-dit Radica Muriliccio.

Durée : 99 années
Capital social : Mille Euros [1.000,00 EUR].
Le gérant est Monsieur Jacques Antoine MINICONI demeurant à Afa [20167], Lieu-dit Radica Muriliccio.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Me Olivier LE HAY, Le Notaire.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 30 octobre 2023, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : PAM

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 500 euros

SIEGE : Immeuble Constellation - 3, rue Paul Poggionovo - 20090 Ajaccio.

OBJET : La prise de participation, la détention et la gestion d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres.

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREEMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 18 des statuts.

Une clause d'agrément est applicable à toutes les cessions d'actions, y compris entre associés, au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant d'un associé, ou résultant d'une dévolution successorale ou de la liquidation d'une communauté de biens entre époux.

PRESIDENT : Monsieur Patrice VINCETTI, né le 01 janvier 1972 à AJACCIO (Corse-Du-Sud), demeurant 8, rue de l'Archipel, Résidence des Iles, Immeuble le Crête 1, bâtiment C, à Ajaccio (Corse-du-Sud), de nationalité française.

IMMATRICULATION : Au RCS d'Ajaccio.
Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 08/11/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : ID SANTE+

Siège : Résidence La Palmeraie, Bât A, Boulevard Louis Campi, 20090 Ajaccio
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 2.500 €uros

Objet : La formation professionnelle continue pour adultes, le conseil en gestion et l'audit auprès des professionnels

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Dorian, Georges, Michel BUTTIGIEG demeurant : 28, Avenue Mont Thabor, 20090 Ajaccio
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 3 Octobre 2023, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination sociale : AUTO PRESTO 2A

Durée : 99 ans

Siège social : Pont du Ricanto, route du Vazzio, 20090 Ajaccio
Capital social : 1000 €

Objet : La société a pour objet, en France et dans tous les pays :

- La réalisation de travaux de mécanique générale pour tous types de véhicules, la pose et la vente de pièces détachées, de pneus et d'accessoires automobiles, la vente de véhicules d'occasion.

Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Président : Mr GUAZZELLI Stéphane, Charles, demeurant Résidence Petra Di Mare, Bât C, avenue du Maréchal Juin, 20090 Ajaccio.

Admission aux assemblées et droit de vote : Les décisions en matière d'augmentation, d'amortissement ou de réduction de capital, de fusion, scission ou dissolution, de modification des statuts, d'apport partiel d'actif, de vente de fonds de commerce de la société, de dissolution de nomination des commissaires aux comptes, d'approbation des comptes annuels et affectation du résultat, sont prises collectivement par les actionnaires, avec délégation de pouvoir le cas échéant du président selon ce qui est prévu par la loi et/ou les statuts et/ou chaque décision collective.

Les décisions devant être prises collectivement par les actionnaires et indiquées ci-dessus sont prises à la majorité des deux tiers des actionnaires.

Si la société est détenue par un associé unique, ces décisions sont prises directement par l'associé unique.

* Décisions réservées à l'assemblée des actionnaires.

L'assemblée des actionnaires est seul compétente pour prendre les décisions suivantes : .../...

- approbation des comptes annuels et affectation des résultats ;
- vente d'un actif immobilier appartenant à la société ;
- nomination et révocation du président ;
- nomination des commissaires aux comptes ;
- dissolution et liquidation de la société ;
- augmentation et réduction du capital ;
- fusion, scission et apport partiel d'actif ;
- agrément des cessions d'actions (lorsque la clause s'applique) ;
- exclusion d'un actionnaire.

Toutes les autres décisions sont de la compétence du président.

Agrement : Tant que la société est unipersonnelle, les actions sont librement cessibles et transmissibles par l'associé unique.

Si la société devient pluripersonnelle, les actions de la société ne pourront être cédées à des tiers à la société, qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

Immatriculation : RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le président.

PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE



SUR PLACE OU PAR TELEPHONE

N° 11

MALAGOLI IMMOBILIER

Société par Actions

Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 1000 euros

Siège social : Ribba

San-Gavino-di-Carbini

20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Porto-Vecchio du 07/11/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination : MALAGOLI IMMOBILIER

Siège : Ribba, San-Gavino-di-Carbini, 20137 Porto-Vecchio

Durée : 99 ans

Capital : 1000 euros

Objet : L'activité d'agence immobilière comprenant notamment les activités d'intermédiaire en achat, vente et location des biens immobiliers, fonciers et commerciaux, l'estimation, l'évaluation et la gestion des biens immobiliers. Les expertises et conseils en immobilier. Et plus généralement toutes transactions immobilières, et administration de biens.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Transmission des actions :** La cession des actions de l'associé unique est libre. **Agrement :** Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Lise, Marie MALAGOLI, demeurant Hameau de Palavesa, Renajolo, 20137 Porto-Vecchio.

La Société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

PAIN CHAUD

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-dit Tenutella

20113 Olmeto

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à OLMETO du 13 novembre 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : PAIN CHAUD

Siège : Lieu-dit Tenutella, 20113 Olmeto

Durée : 99 ans

Capital : 1000 euros

Objet : Création, acquisition et exploitation de tous fonds de commerce de boulangerie, point chaud terminal de cuisson comprenant sa partie pains, viennoiseries, pâtisseries, commercialisation au détail de confiseries, chocolaterie, boissons, glaces, sandwicherie sur place ou à emporter.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Mme Sandra NICOLAI, demeurant Rue Principale, 20140 Sollicarco. **Directeur général :** Mme Lisandrina, Marie-Madeleine, Colette PAOLI, demeurant 30, Résidence du Golfe du Vallinco, Abbartello, 20113 Olmeto.

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis, le Président.

N° 13

FOMA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 5000 euros

Siège social :

29, rue Louis Patriarche, 20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 25 octobre 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : FOMA

Siège : 29, rue Louis Patriarche - 20200 Bastia

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Répertoire du commerce et des sociétés

Capital : 5000 euros

Objet : L'exploitation d'un fonds de commerce de restauration, brasserie, snack.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au deuxième jour ouvré avant la décision collective. **Sous réserve des dispositions légales,** chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Jean-Louis Fontanabon, demeurant 29, rue Louis Patriarche - 20200 Bastia

La Société sera immatriculée au Répertoire du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Porto-Vecchio du 14 novembre 2023, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

CABINET LEBLOND

Durée : 99 ans

Siège social : Route de Scopettu - 20114 Figari

Capital social : 1000 €

Objet : La société a pour objet l'exercice de la profession d'infirmier.

Elle ne peut accomplir les actes de cette profession que par l'intermédiaire d'un de ses membres ayant qualité pour l'exercer. Elle peut accomplir toutes les opérations civiles, financières, immobilières et mobilières, qui se rattachent à son objet social et sont de nature à favoriser son activité.

Gérante : Madame Emilie LEBLOND, infirmière, née le 04 août 1983 à PARIS [75000], de nationalité française, inscrite à au tableau du Conseil interdépartemental de l'Ordre des infirmiers CIDOI CORSE, sous le numéro ordinal 2067661 depuis le 26/03/2013, demeurant et domiciliée Salva di Levo - 20146 Sotta.

Immatriculation : RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privée date du 1er novembre 2023, il a été constitué une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SITELEC

Capital Social : 500 euros

Siège Social : Lieu-dit Montachione - 20230 San-Nicolao

Début d'activité : 01 Novembre 2023

Forme : SASU

Durée : 99 ans

Objet : D'installation électrique neufs et de rénovation ou d'entretien, dépannage, chauffage, climatisation, automatisme, domotique, alarme, interphonie, petite plomberie,...

Président : Monsieur Kourchi Hamid né le 26/08/1985 à Bouferkane [Maroc], demeurant : Immeuble Padulella - 20230 San-Nicolao

Immatriculation : Au RCS de Bastia.

MODIFICATION GERANT

N° 16

VAREON

Expert-comptable à Ajaccio

BIO CORSE

SARL au capital de 1000 €

Siège social : Lieu-dit Bord du Lac 20117 Tolla-RCS Ajaccio 878088871

Aux termes du procès-verbal de l'AGE en date du 01/11/2023, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par M. Dominique Ambroise DEMEDARDI de démissionner de ses fonctions de Gérant et a nommé en qualité de nouveau Gérant statutaire Mme Joëlle BOZZI, demeurant Im Orazzi Di, rue du Soleil Levant, 20090 AJACCIO, pour une durée illimitée à compter du 1er novembre 2023. L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence.

Le nom de Mme Joëlle BOZZI a été substitué à celui de M. Dominique Ambroise DEMEDARDI.

Pour avis, La Gérance.

N° 17

FOLACCI Paul Lucien

Société Civile Immobilière

Au capital de 31.000 euros

Siège social : Lieu-dit Valle Di l'Arola
20129 Bastelicaccia
453 898 504 RCS Ajaccio

Suivant délibération du 13 octobre 2023, les associés ont nommé en qualité de Gérant Mme Roselyne FOLACCI, demeurant Cuara, 20129 BASTELICACCIA, pour une durée indéterminée à compter dudit jour en remplacement de M. Paul, Lucien FOLACCI, démissionnaire. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, la Gérance.

N° 18

SEA SUN AND LOC

SARL au capital de 1000

Siège social : Lieu-Dit Anton di Branca
Molini - 20128 Albitreccia
500 812 300 RCS Ajaccio

Par décision de l'associée unique du 01/08/2023, M. Pascal LE MAREC, demeurant 1, rue des Rossignols, 77360 VAIRES-SUR-MARNE, est nommé en qualité de Gérant en remplacement de M. Lionel PRADIER, démissionnaire.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 19

CORSE IMPACT

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 9146 euros

Siège social : Lieu-dit Mezzanotte
C/O M. Andreani Dominique
20214 Calenzana
398 309 823 RCS Bastia

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 15 novembre 2023, il a été décidé de transférer le siège social de c/o M. Andreani Dominique, Lieu-dit Mezzanotte, 20214 CALENZANA à Résidence Alpana, bâti C, Route de Calvi, 20220 ILE-ROUSSE, à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

 **DEPOSEZ vos annonces :**
al-informateurcorse@orange.fr

N° 20

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Acte sous seing privé, en date du 09/11/2023.

Mention du transfert du siège :
Ancien : Résidence Campo Méta, 20600 Furiani à Nouveau : ZAE d'Erba-jolo, Rue Marcelle Conrad, 20600 Bastia. Dénomination sociale : Société Bas-tiaise d'Électricité - SBE.

Forme juridique de la société : SAS. Montant du capital social : 300 euros. Numéro unique d'identification de l'entreprise : 91110692000018. Mention « RCS » de Bastia. Kevin Nowicki, Président, demeurant Résidence les 5, Chemins, 20232 Olmeta di Tuda. Aziz El HASSOUNI, Directeur Général, Chemin de Carraghja, 20600 Furiani.

N° 21

AVIS

Suivant AGE en date du 01/10/2023, l'actionnaire unique de la S.A.S.U BALAGNE AVENTURE CORSICA, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 843.123.753, et au capital de 5.000 €, a décidé de transférer le siège social de Marine de Saint Ambroggio - 61, Aria Marina - 20260 Lumio à Marine de Saint Ambroggio - 18, Campa Inseme - 20260 Lumio. L'article 4 des statuts a été mis à jour.

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 22



Fiduciare le France Méditerranée

BALAGNE - MARINE - NOUVEAU - ORGANICHA - GRANDE - PORTO-RECO

BA

LAUMA

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Porté à 761.000 euros

Siège social : 38, Boulevard Paoli
20200 Bastia - 979 014 685

Il résulte du procès-verbal de l'AGE des associés du 6 octobre 2023 et d'un contrat d'apport en date du 12 octobre 2023 reçu par Maître Christophe RAMAZZOTTI que le capital social a été augmenté de 761.000 euros par voie d'apport en nature.

En conséquence, les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 23

PGP

SAS au capital de 500 Euros

Porté à 61.500 Euros

Siège social :

8, Rue Maréchal d'Ornano
20000 Ajaccio-951205715 RCS Ajaccio

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 10/11/2023 que le capital social a été augmenté de 61.000 €uros par voie d'apport en nature.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

* Ancienne mention :
Le capital social est fixé à cinq cents [500] €uros.
Il est divisé en 50 actions de 10 €uros chacune.

* Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à soixante-ét-un mille cinq cents [61.500] €uros.
Il est divisé en 6150 actions de 10 €uros chacune et de même catégorie.

Pour avis, Le Président.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 24

L'OLYMPIE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000 euros

Siège social : Route de Tizzano
20100 Sartène-830065975 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 2 octobre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de balayage et nettoyage de la chaussée et de la voirie environnante et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 25

Raison sociale : SASU Chez Elie

Capital : 100 Euros

Siège social : Rue Daniel Agostini
Les Oliviers - 20137 Porto-Vecchio
France - RCS : 919 127 761 Ajaccio

MODIFICATION OBJET SOCIAL

Suivant P.V. en date du 14 Novembre 2023.

Le Président de la société SASU Chez Elie a décidé la modification de son objet social qui devient comme suit : Ancienne mention : Activité Conception de plats à emporter et sur place, avec ventes de boissons sans alcool. Célébrations, Evénements, Repas, Mariages, Anniversaires sur place et chez les clients privés et publics.

Nouvelle mention : Activité Conception de plats à emporter et sur place, avec ventes de boissons sans alcool et alcoolisées. Célébrations, Evénements, Repas, Mariages, Anniversaires sur place et chez les clients privés et publics.

Les statuts de la société ont été modifiés en conséquences. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 26

VAREON

Expert-comptable à Ajaccio

SCI AVRON

SCI au capital de 209.634 €

Siège social : Res Barbicaja II

Bât d'route des Sanguinaires

20000 Ajaccio-RCS Ajaccio 411331440

Aux termes d'une délibération en date du 23/10/2023, l'AGE a décidé :

1 - d'étendre à compter de ce jour l'objet social aux activités d'acquisition, administration et exploitation par bail, location ou autrement d'immeubles et de tous autres immeubles bâties ou non dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement de l'objet social et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

2 - de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale SCI AVRON par NAOMO, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

3 - et de transférer le siège social du Res Barbicaja II - Bât d'route des Sanguinaires - 20000 AJACCIO au 9, rue de la Pâture - 44000 NANTES à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 411 331 440 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de NANTES.

Pour avis, La Gérance.

N° 27

ISULA FISHING

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Rte de La Castagna
20100 Sartène-840622708 RCS Ajaccio

Suivant délibération du 31/08/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé : d'étendre l'objet social à l'activité de pêche professionnelle rétroactivement au 01/02/2021, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 28

PEINTURE - REVETEMENT ISOLATION MEDITERRANEE

P.R.I.M.

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7.622,45 euros

Siège social : Valrose - 20290 Borgo
R.C.S. : 384 490 850

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2023, il résulte que la collectivité des associés de la Société PEINTURE - REVETEMENT - ISOLATION MEDITERRANEE P.R.I.M. a décidé de la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du 10 novembre 2023. Cette transformation entraîne la modification des mentions ci-après qui sont frappées de caducité :

Capital :

- Ancienne mention : Le capital social est fixé à 7.622,45 euros. Il est divisé en 500 parts sociales, de de 15,24 euros chacune.

- Nouvelle mention : Le capital social reste fixé à 7.622,45 euros. Il est divisé en 500 actions, de de 15,24 euros chacune entièrement libérées.

Forme :

- Ancienne mention : Société à responsabilité limitée

- Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

Administration :

* Anciennes mentions :

Gérant : Monsieur Pascal DONGRAZI, demeurant Revinco, 20290 BORGO.

* Nouvelles mentions :

Président : Monsieur Pascal DONGRAZI, demeurant au n° 493, route des écoles à BORGO [20290].

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 29

NOUVELLE SONOTEC DIFFUSION

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 8112,25 euros

Siège social : Lieu-dit Salto Canino
20222 Brando-344195904 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 2023 : Le nom de PIETRI Remy, nouveau Gérant, demeurant Lot CARAGLIUTTI, 20213 Penta-Di-Casinca, a été substitué dans les statuts à celui de PIETRI Joel. L'article ANNEXE N° 2 DES STATUTS des statuts a été modifié en conséquence. Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30/10/2023.

Le capital a été réduit de 112,25 euros pour être ramené à 8000,00 euros.

* Ancienne mention :

Capital : 8112,25 euros

* Nouvelle mention :

Capital : 8000,00 euros

L'assemblée décide de réduire le nombre de parts sociales pour le porter de 250 parts à 200 parts,

* Ancienne mention :

Le capital est divisé en 250 Parts Sociales de Cent cinquante-deux euros quarante-cinq CE chacune souscrites en totalité et intégralement libérées, numérotées de 1 à 250.

* Nouvelle mention :

La valeur nominale de chaque part passe donc de 32€ à 40€ rendant ainsi inchangé le montant du capital social de 8.000€ lequel devient composé de 200 parts de 40€ chacune. L'article 2.5.0 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

FIRMA SHOWROOM

Société par Actions

Simplifiée Unipersonnelle

En cours de transformation**En Société à Responsabilité****Limitée Unipersonnelle**

Au capital de 7000 euros

Siège social : Lieu-dit les Cannes
20113 Olmeto-887713568 RCS Ajaccio

Par décision du 19/10/2023, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée, sans création d'un être moral nouveau, a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société et a décidé de transférer le siège social du Lieu-dit les Cannes, 20113 Olmeto au Pôle Commercial Vigna Majo, 2010 Propriano, à compter dudit jour. La dénomination de la Société, son objet, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 7000 euros, divisé en 100 parts sociales de 70 euros chacune. Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Sous sa forme de SAS, la Société était dirigée par Mme Marion COLONNA D'ISTRIA, née ZEDDA, demeurant lieu-dit les Cannes, 20113 Olmeto, Présidente.

Sous sa nouvelle forme d'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, la Société est gérée par Mme Marion ZEDDA, demeurant Lieu-dit les Cannes, 20113 OLMETO, associée unique.

Mentions : RCS Ajaccio.

Pour avis.

N° 31

DELIA CHOCOLAT

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Village de Bisinchi
20235 Bisinchi-979736352 RCS Bastia

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 09/11/2023 : Il a été décidé d'étendre l'objet social, à compter du 09/11/2023, aux activités : L'activité de boulangerie, pâtisserie, chocolatier, salon de thé, traiteur et épicerie fine. En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne mention : La création, l'acquisition, l'exploitation, la prise à bail de tous fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie.

Nouvelle mention : L'activité de boulangerie, pâtisserie, chocolatier, salon de thé, traiteur et épicerie fine.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 32

**SOCIÉTÉ
DE DÉVELOPPEMENT
D'EXPLOITATION
DE TIMIZZOLO
SODEXTIM**

SAS au capital de 3.570.000 euros
8, Cours Grandval - 20000 Ajaccio
524 743 077 RCS Ajaccio

L'AGE a décidé, le 29/08/2023, de nommer nouveau Président, le 29/08/2023, Mme Emilie DE PERETTI, Chemin de Torretta - Salario - 20000 Ajaccio, pour une durée indéterminée en remplacement de M DE PERETTI Jean-Philippe démissionnaire.

Mention au RCS d'Ajaccio.

**EXTRAIT
DE JUGEMENT**

N° 33

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 07/11/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

Kurnos Voyages [SARL]
K 169 - Les Sables de Biguglia
20290 Borgo

Activité : Production de voyages, de séjours, de forfaits, de titres de transport de voyageurs et de réservations liée à l'activité principale ; Transport public de voyageurs et messagerie, transports routiers de marchandises, services et transports de voyageurs, services et transports scolaires, organisation de ttes excursions.

RCS Bastia : B 532 109 550, 2011 B 247
Date de cessation des paiements :
14/09/2023

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
15, boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>
Pour extrait,
La SELARL CASANOVA & BENEDETTI,
Greffiers Associés.

N° 34

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 07/11/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire au cours du Redressement Judiciaire :

Da Silva Cunha Vera Lucia
118, rue des Girolles
Lot I Campucci
Luminous Coiffure
20290 Borgo

Activité : Coiffure

Identifié(e) au Répertoire Sirene sous l'identifiant Siren : 850 680 398
Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI]
15, boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Pour extrait,
La SELARL CASANOVA & BENEDETTI,
Greffiers Associés.

N° 35

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 07/11/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

SARL U Fornu [SARL]
Chez M. Anthony Giordano
Casamozza - Garage du Golo
20290 Lucciana

Activité : Restaurant - [Grande restauration] - Pizzeria

RCS Bastia : B 818 402 042, 2016 B 114
Date de cessation des paiements :
20/06/2022

Liquidateur : .../...

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI]
15, boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>
Pour extrait,
La SELARL CASANOVA & BENEDETTI,
Greffiers Associés.

N° 36

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 07/11/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

B.M.S Construction [SARL]
Rés Les Anémones - Pietranera
20200 San Martino di Lota

Activité : Réalisation de tous travaux dans le domaine du bâtiment [constructions traditionnelles, charpentes métalliques et structures modulaires, installation photovoltaïque...].

Et des travaux publics ainsi que le transport de matériaux et objets divers

RCS Bastia : B 791 771 926, 2013 B 142
Date de cessation des paiements :
21/09/2023

Mandataire Judiciaire :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI]
15, boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>
Pour extrait,
La SELARL CASANOVA & BENEDETTI,
Greffiers Associés.

N° 39

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 07/11/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

L'Amaryllis [SAS]
Boulevard Général Graziani
Immeuble le Novelty
20200 Bastia

Activité : Vente en gros et au détail de fleurs, compositions florales
RCS Bastia : B 840 217 384, 2018 B 405
Date de cessation des paiements :
22/09/2023

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI]
15, boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>
Pour extrait,
La SELARL CASANOVA & BENEDETTI,
Greffiers Associés.

N° 39

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 07/11/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

Giannone [SAS]
Village de Venzolasca
2015 Venzolasca

Activité : Boucherie - Charcuterie - Traiteur

RCS Bastia : B 830 360 582, 2017 B 478
Date de cessation des paiements :
01/01/2023

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI]
15, boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>
Pour extrait,
La SELARL CASANOVA & BENEDETTI,
Greffiers Associés.

N° 40

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 07/11/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Oriente BTP [SARL]
Paesolu di Prunete
20221 Cervione

Activité : Bâtiment - Travaux publics - Commercialisation de lots à bâtir

RCS Bastia : B 805 111 184, 2014 B 567

Liquidateur :

SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
15, boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Pour extrait,
La SELARL CASANOVA & BENEDETTI,
Greffiers Associés.

N° 41

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

Par jugement en date du 07/11/2023, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

MP Carreleur [SAS]

ZI de Bastia - Immeuble 128
Lieu-dit Pastoreccia
20600 Bastia

Activité : Carreleur, pose de parquet et toute sorte de revêtement de sol
RCS Bastia : B 800 710 212, 2014 B 128
Date de cessation des paiements : 21/09/2023

Mandataire Judiciaire :
SELARL ETUDE BALINCOURT
[Me Frédéric TORELLI
et Me Guillaume LARCENA]
15, boulevard du Général de Gaulle
20200 Bastia

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>
Pour extrait,
SELARL CASANOVA & BENEDETTI,
Greffiers Associés.

**DISSOLUTION
LIQUIDATION**

N° 42

FRECY

Société Civile au capital de 400 €uros
RCS Ajaccio : 537 905 341

Siège social : 20190 Azilone-Ampaza

**AVIS DE CLÔTURE
DE LIQUIDATION**

Par acte en date du 30 octobre 2023, l'assemblée générale extraordinaire a approuvé les comptes définitifs de liquidation, arrêtés au 30/09/2023, a donné quitus de sa gestion et décharge de son mandat de liquidateur Mr DAVID Frédéric, Louis, Marcel, demeurant 20190 AZILONNE-AMPAZA, et constate la clôture de la liquidation.

Les comptes du liquidateur ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 43

CHARPENTES BASTIAISES

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation

Au capital de 500 euros

Siège social : Lieu-dit Castagneto
20200 San-Martino-Di-Lota

Siège de liquidation :
Lieu-Dit Castagneto

20200 San-Martino-Di-Lota
900 789 132 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une décision en date du 31 octobre 2023, l'associé unique, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 44

ELIHAN

Société par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 500 euros

Siège social : Che des Crêtes

Résidence Plein Soleil

Les Horizons 1, 20000 Ajaccio

Siège de liquidation : Che des Crêtes

Résidence Plein Soleil

Les Horizons 1, 20000 Ajaccio

900 212 952 RCS Ajaccio

N° 45

PIANTARELLA JET SKI

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège : LD Spinella

Lieu-Dit Spinella, 20169 Bonifacio

Siège de liquidation :

Lieu-dit Spinella, 20169 Bonifacio

881 594 170 RCS Ajaccio

N° 46

N° 46

PIANTARELLA JET SKI

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 1000 euros

Siège : LD Spinella

Lieu-Dit Spinella, 20169 Bonifacio

Siège de Liquidation :

Lieu-Dit Spinella, 20169 Bonifacio

881 594 170 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale réunie le 10 novembre 2023 au Lieu-dit Spinella, 20169 BONIFACIO a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur PINNA Bastien, demeurant Lot Suertaccia, I Pirelli, 20144 ZONZA, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 47

Dénomination sociale :

MARKETING SERVICES

Forme : SARL en liquidation

Siège social : 28, Allée des Mimosas

20200 Ville-Di-Pietrabugno

Capital social : 500 euros

SIREN 538 319 674 R.C.S. de Bastia

**AVIS DE DISSOLUTION
ANTICIPEE ET DE MISE
EN LIQUIDATION AMIABLE**

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 16 octobre 2023, les associés réunis en assemblée ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 16 octobre 2023 et sa mise en liquidation amiable. M. Andréa DE CARLO demeurant 28, Allée des Mimosas, 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO a été nommé en qualité de liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif, lui ont été confiées. Le siège de liquidation est fixé à : Chez le gérant M. Andréa DE CARLO, 28, Allée des Mimosas, 20200 Ville-Di-Pietrabugno, au même titre que l'adresse de correspondance. Mention sera faite au R.C.S.de Bastia.

Pour avis et mention.

N° 48

A CANDELA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000 euros

Siège social :

1, Avenue Maréchal Sébastiani

20200 Bastia

RCS de Bastia 880 528 856

L'assemblée Générale réunie le 7 Novembre 2023 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur FRANCOIS-XAVIER RAFFALLI de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 49

ORTIMLIFE

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 10000 euros

Siège social : Lieu-dit Terrazzone

20214 Moncale

879395457 RCS Bastia

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31/10/2023 :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/10/2023 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur, CREUZET Timothée, demeurant Résidence les Immortelles, Poggiale, 20214 Calenzana, Gérant de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Lieu-dit Terrazzone, 20214 Moncale, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis, CREUZET Timothée.

**POURSUITE
ACTIVITE SOCIALE**

N° 50

SARL ATTIA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 16.720,00 €

Siège social : 30, Bd Paoli

20200 Bastia-478493760 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 2022 :

- Les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
La gérance.

N° 51

AVIS

Par décision du 18 septembre 2023, l'associé de la société VIATEC, SAS au capital de 1000 euros, dont le siège est à BASTIA [20600], ZA Erbjolo, Pasteurreccia [880 471 636 RCS Bastia] a décidé, conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du code de commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

N° 52

CORSICA TRIP

SAS au capital de 22.000 euros

Siège social : 1189, Av Borgo

Résidence Borgo, Bât. A1

20290 Borgo-819371188 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 01/12/2020, l'associée unique, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis,
La Présidente.

AVIS D'ACCORD CADRE A MARCHE SUBSEQUENT

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 431.000 € HT

CCIC/DC/2023.068

**Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques/Activités aéroportuaires

Objet de l'accord cadre :

La présente procédure fait suite à la déclaration sans suite de la procédure référencée CCIC/DC/2023.042 relatif aux prestations de formation des personnels des SSLIA/RFFS-SPPA des quatre Aéroports de Corse.

Lieux de livraison :

Aéroport d'Ajaccio Bonaparte, Aéroport de Bastia Poretta, Aéroport de Calvi Sainte-Catherine et Aéroport de Figari Sud Corse.

Type d'accord cadre : Services

Nomenclature CPV : 79632000-3/Services de formation du personnel.

Durée de l'accord cadre :

01 [un] an renouvelable 3 [trois] fois à compter de sa notification

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-1, R2161-21, R2161-22, R2161-23, R2162-2 al.1, R2162-7 à R2162-12 du Code de la Commande Publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R.2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement fixé par les dispositions de l'article L.2113-10 du Code de la commande publique car l'objet de l'accord-cadre ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

Caractéristiques principales :

Conformément à la réglementation européenne en matière de Service de Sauvetage et de Lutte contre l'Incendie des Aéronefs [SSLIA/RFFS], la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse (CCI-C) - gestionnaire des quatre aéroports, d'Ajaccio Napoléon Bonaparte, de Bastia-Poretta, de Calvi Sainte-Catherine et de Figari Sud Corse - doit faire assurer les formations initiales et continues de ses chefs de manœuvre, de ses pompiers d'aérodrome et de ses personnels assurant les missions de prévention du risque animalier.

L'avis concerne un accord cadre :

L'accord cadre est à marchés subséquents et pluri-attributaires.

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de marchés subséquents car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse a décidé de passer un accord cadre avec sans minimum annuel et un maximum annuel en valeur :

Maximum annuel : 300.000,00 euros H.T.

Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord-cadre :

- Les articles R.2113-3 à R.2191-53 du Code de la Commande Publique,
- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement,
- Crédits ouverts à la section : 130, 135, 331 et 333.

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

Le dossier de consultation et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

dès la mise en ligne de la présente consultation.

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires ou équivalentes sur les trois dernières années.

.../...

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143-5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du contrat.

Date limite de remise des candidatures : Le 27 novembre 2023 à 10h

Critères de sélection des candidatures :

- Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :
- De leurs garanties financières,
- De leur capacité technique,
- De leurs compétences et moyens professionnels,
- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années.

Critères de jugement des offres de l'accord cadre pour tous les lots :

Les offres à l'accord cadre seront examinées selon les critères suivants :

* Prix total de la formation [60%]

* Valeur technique [40%] apprécier à l'aune de :

- Un descriptif technique détaillé des formations proposées [déroulement, etc.] et des prestations annexes [qualité de l'hébergement, restauration, transport, etc.] et plaquettes de présentation tels que décrits dans le CCTP.
- Un descriptif financier détaillé des prestations [coût formation, restauration, hébergement et tous frais annexes et modalités d'annulation],
- Un calendrier prévisionnel des formations.

NB : Les prix signalés au bordereau de prix n'ont qu'une valeur indicative.

La détermination des prix de[s] marché[s] subséquent[s] du contrat accord cadre, résultera alors de la mise en concurrence qui sera organisée entre les titulaires de l'accord cadre au moment de la survenance du besoin de notre compagnie consulaire [article R2162-10 du CCP] et sera contractualisée dans le bordereau de prix joint à la mise en concurrence.

Les opérateurs économiques sélectionnés dans l'ordre du classement final, deviendront les prestataires exclusifs de la chambre de commerce et d'industrie de Corse pendant la durée de l'accord cadre pour les services objets de celui-ci. Ils seront remis en concurrence lors de chaque survenance de besoin objet de l'accord cadre.

Critères de jugement des offres des marchés subséquents :

Les marchés passés sur le fondement de l'accord cadre dits « marchés subséquents » seront attribués selon les critères de jugement des offres ci dessous :

Prix total de la formation [60%]

Délai d'intervention et de réalisation de la formation [40%]

Le Bordereau de prix à compléter lors des mises en concurrence constituera l'offre de prix pour ces marchés subséquents.

Durée de validité des offres : 06 mois

Numéro de référence attribué par le pouvoir Adjudicateur : 2023.068

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs et techniques :

Les questions devront être posées sur le site de la plateforme des Achats de l'Etat

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Télécopie : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Greffre du Tribunal Administratif de Bastia

Villa Montépiano, F-20407 Bastia.

E-mail : greffe.ta-bastia@juradm.fr.

Tél. [+33] 495328866/Fax [+33] 495323855

Adresse internet : <http://bastia.tribunal-administratif.fr>

ORGANE CHARGE DES PROCÉDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le[s] détail[s] d'introduction des recours :

Le Tribunal peut être saisi par l'application Télécours citoyens, accessible par le site www.telercours.fr par :

* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 08 novembre 2023.

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 08 novembre 2023.



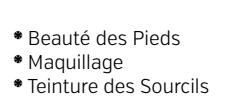
LYALI BEAUTE

Route Impériale - Bât 3 - 20600 Bastia

Tel : 04.95.32.31.87



- * Soins du visage
- * Epilation
- * Manucure



- * Beauté des Pieds
- * Maquillage
- * Teinture des Sourcils

AVIS D'ATTRIBUTION

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 431.000 € HT

CCIC/DC/2023.025
Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44

CORRESPONDANT :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex
Tel : 04.95.54.44.44

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités Portuaires.

Objet de l'accord cadre :

Appel à candidature relatif aux services de maintenance du parc automobile, engins de levage et de manutention du Port de Commerce de Bastia.
Durée de l'Accord Cadre :

1 [un] an renouvelable 3 [trois] fois à compter de sa notification.

Lieux de livraison : Port de Bastia

Nomenclature Européenne CPV :

50000000-5 / Services de réparation et d'entretien

50110000-6 / Services de réparation et d'entretien de véhicules à moteur et d'équipements connexes

Caractéristiques principales :

Il s'agit de services de mécaniques, électrique, pneumatique, hydraulique, carrosserie, peinture et remorque.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement fixé par les dispositions de l'article L.2113-10 du Code de la Commande Publique car l'objet de l'accord cadre ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R2113-1, R2124-4, R2161-21, R2161-22, R2161-23, R2162-2 al.2, R2162-4-1^e, R 2162-13 et R2162-14 du Code de la Commande Publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire.

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse a décidé de passer un accord cadre sans minimum annuel et avec un maximum annuel en valeur :

Maximum annuel : 200.000,00 Euros H.T.

Critères de jugement des offres de l'accord-cadre :

Prix des prestations [50%]

Valeur technique [20%] appréciée à l'aune de :

- La pertinence des moyens humains mis à disposition pour l'exécution des prestations.
- La pertinence des moyens matériels mis à disposition pour l'exécution des prestations.

Délai [30%] apprécié à l'aune de :

- Présentation d'un devis ;
- Interventions courantes ;
- Interventions urgentes.

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis d'appel public à la concurrence a fait l'objet d'une publication simultanément au JOUE, BOAMP et au JAL l'Informateur Corse le 08 mars 2023.

Nombre de candidature reçue : 02

Nombre d'offre reçue : 01

Nom et adresse de l'attributaire :

SARL MECA-CAP - Lieu-dit Cavalligna
20200 SANTA MARIA DI LOTA

Date de notification de l'accord cadre : Le 08 novembre 2023

Prix de l'accord cadre :

Pour un maximum annuel de 200.000 € HT et pour l'ensemble des prix indiqués au bordereau de prix.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Direction Juridique et Affaires Générales de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port - 20293 Bastia Cedex - Tel : 04.95.54.44.44

Modalités de consultation du marché :

L'entier dossier de marché est susceptible d'être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, au siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse (Hôtel Consulaire, Rue du nouveau port, 20200 Bastia / Tel : 04 95 54 44 44) - Direction juridique, rendez-vous préalablement pris à cet effet auprès de M. Agostini aux jours et heures habituels d'ouverture de l'établissement : 8H30-12h et 14h-18h.

.../...

ORGANE CHARGE DES PROCÉDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télerecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr par :

* Référendum pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

* Référendum contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif [C.J.A.] et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi au JOUE, le 14 novembre 2023.

Date d'envoi du présent avis : le 14 novembre 2023.

N° 55



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse

22 Cours Grandval - BP 215

20187 AIACCIU CEDEX 1.

Tél : +33 495202525. Fax : +33 495516621.

Courriel : commande.publique@isula.corsica

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Maintenance et fourniture de pièces détachées d'origine (ou équivalent) des véhicules légers, des véhicules utilitaires légers et 4x4 entretenus par la Collectivité de Corse [2 lots] - RELANCE

Numéro de référence : 2023-1DGM-0345

Date limite de remise des offres : Jeudi 14 décembre 2023 à 12h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation. Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 13/11/2023.

N° 56



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse

22 Cours Grandval - BP 215

20187 AIACCIU CEDEX 1.

Tél : +33 495202525. Fax : +33 495516621.

Courriel : commande.publique@isula.corsica

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Conservation-restauration d'objets mobiliers divers dans les ateliers du Centre de Conservation restauration du Patrimoine Mobilier de Corse de Calvi - Relance lot 6

Numéro de référence : 2023-8DP-0164

Date limite de remise des offres : 05/12/2023 à 12h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 14/11/2023.

DERNIERES MINUTES

N° 57

AVIS

Suivant acte ssp en date du 02/10/2023, M. THOMANN MICHAEL GILBERT, Hameau de Cupulatta, 20170 SAN-GAVINO-DI-CARBINI :

A donné en location gérance à :

La société BATI-TECHNIC SARL unipersonnelle au capital de 10000 €, RCS 790861017 AJACCIO, Immeuble MATTEI, Les 4 Chemins, Bât A, Etg 1, Local 14, 20137 PORTO-VECCHIO, représenté par THOMANN MICHAEL GILBERT.

Un fonds de commerce de maçonnerie générale sis et exploité au Immeuble MATTEI, Les 4 Chemins, Bât A, Etg 1, Local 14, 20137 PORTO-VECCHIO.

Pour une durée allant du 02/10/2023 au 01/10/2024, renouvelable par tacite reconduction.

N° 58

LMF

Société Par Actions Simplifiée

Au capital de 4000.00 €

Siège social : 8, Rue Colonel Feracci
20250 Corte
810 194 571 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 31 juillet 2023, il résulte que :

- L'assemblée générale extraordinaire a décidé en application des dispositions de l'article L.225-248 du Code du commerce qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société bien que l'actif net soit devenu inférieur à la moitié du capital social. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
Le représentant légal.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim
Avenue Paul Giacobbi
BP 618 - 20601 BASTIA
Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05
mèl : marches-publics@odarc.fr
web : <http://www.odarc.fr>
SIRET 33035573600019

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Autre - EPIC chargé de la mise en oeuvre d'actions tendant au développement de l'agriculture et à l'équipement du milieu rural ;

L'avis implique un marché public

Objet : Acquisition de matériel agricole

Référence acheteur : 23/FCS/010

Type de marché : Fournitures

Procédure : Procédure adaptée ouverte

Code NUTS : FRM02

Lieu de livraison : Station expérimentale d'élevage d'Altiani - 20250 ALTIANI

Durée : 6 mois.

Description : Les prestations sont réglées par des prix unitaires.

L'ODARC souhaite se doter d'une mini-pelle pour pouvoir assurer les travaux de structuration et d'entretien de sa plateforme expérimentale spécialisée dans la production fourragère et l'élevage. L'outil doit être polyvalent et permettre, notamment, d'effectuer la rénovation et l'entretien de pistes existantes, de poser des clôtures et de réaliser de petits travaux d'irrigation.

Classification CPV :

Principale : 43260000 - Pelles mécaniques, excavateurs, chouleurs et machines de mines

Forme du marché : Les variantes sont refusées

Conditions relatives au contrat

Conditions particulières d'exécution :

Le financement est effectué sur les fonds propres de l'ODARC.

Le mode de règlement choisi est le paiement par mandat administratif.

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

- Formulaire DC1, Lettre de candidature – Habilitation du mandataire par ses co-traitants. [disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. [disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Autres renseignements demandés :

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner.

- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail.

Marché réservé : NON

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

40% Valeur technique

5% Délais de livraison en jours ouvrés

55% Prix des prestations

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Documents payants : NON

Remise des offres : 27/11/23 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : 6 mois, à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires :

Il s'agit d'un marché périodique : NON

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : NON

Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

Villa Montépiano

20407 Bastia - Cedex, Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55

mèl : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Organe chargé des procédures de médiation :

COMITÉ CONSULTATIF INTERRÉGIONAL DE RÈGLEMENT AMIABLE DES DIFFÉRENDS ET LITIGES RELATIFS AUX MARCHÉS PUBLICS,

Secrétariat du comité, place Félix Baret, CS 80001,

13282 MARSEILLE Cedex 06

Tél : 04 84 35 45 54 - Fax : 04 84 35 44 60

mèl : catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- Référé précontractuel : jusqu'à la signature du contrat, article L.551-1 du code de justice administrative. Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un référé précontractuel contre la présente procédure de passation, devant le président du tribunal administratif, avant la signature du marché public ou de l'accord-cadre.
- Recours pour excès de pouvoir en cas de déclaration d'infructuosité de la procédure :

.../...

Dans l'hypothèse d'une déclaration d'infructuosité de la procédure, le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un recours pour excès de pouvoir contre cette décision, devant le tribunal administratif. Le juge doit être saisi dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent courrier.

Envoi à la publication le : 10/11/23.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>.

N° 60

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

SERVICE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

DÉPÔT DE L'ETAT DE COLLOCATION

AVIS D'INSERTION

Tribunal ayant prononcé le jugement de liquidation judiciaire :

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

Informations concernant le débiteur :

S.C.I. PIC DEUX

RCS Bastia 801 678 384

Imm. San Francesco

Av. Santa Maria

20260 Calvi [Haute-Corse]

Avis de dépôt de l'état de collocation

L'état de collocation a été déposé au greffe du tribunal judiciaire de Bastia le 27/09/2023.

Les contestations sont formées dans le délai de trente jours à compter de l'insertion au BODACC avisant du dépôt de l'état de collocation. Elles sont faites par déclaration au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal judiciaire de Bastia.

Bastia le 09/11/2023.

N° 61

RECTIFICATIF À L'ANNONCE PARUE LE 13/10/2023

Concernant la cession du fonds de commerce de l'Entreprise Individuelle de Monsieur Jean-François Gambotti.

Il a été écrit :

- dans l'adresse du fonds cédés : 20200 BASTIA, il fallait lire : 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO.

- dans la date d'entrée en jouissance : 01/09/2023.

Il fallait lire : 04/09/2023.

Le reste de l'annonce est inchangé.

N° 62

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

SERVICE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

DÉPÔT DE L'ETAT DE COLLOCATION

AVIS D'INSERTION

Tribunal ayant prononcé le jugement de liquidation judiciaire :

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

Informations concernant le débiteur :

Société FRANÇOIS MARIE

Clos Léa

20270 Aléria

Avis de dépôt de l'état de collocation

L'état de collocation a été déposé au greffe du tribunal judiciaire de Bastia le 28 août 2023.

Les contestations sont formées dans le délai de trente jours à compter de l'insertion au BODACC avisant du dépôt de l'état de collocation. Elles sont faites par déclaration au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal judiciaire de Bastia.

Bastia, le 09/11/2023.

N° 63

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à AJACCIO [20], du 14 novembre 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : ARC ENERGIA

Siège social : Chemin du Loretto, Immeuble Pozzo di Borgo, Entrée B, 20090 Ajaccio
Objet social :

- L'exercice des activités ordinairement dévolues aux bureaux de coordination, telles l'assistance à la maîtrise d'ouvrage [faisabilité, orientation des projets, consultation éventuelle d'architectes tiers ou d'ingénieurs en bâtiment; maîtrise du contexte juridique et négociation des permis de construire, détermination des budgets, conduite des appels d'offres et choix des entreprises contractantes...], ou la délégation totale de maîtrise d'ouvrage; la maîtrise d'œuvre incluant l'établissement des plannings, la coordination des entreprises et le suivi des chantiers au plan de l'avancement et de la conformité avec les diverses réglementations, le contrôle budgétaire, le suivi administratif des projets et l'interface avec les administrations ;

- La réalisation de toutes opérations des marchands de biens telles acquisition en vue de leur rénovation, réhabilitation, restauration, location, revente de tous biens immobiliers ;

- La prise de participations financières dans d'autres entreprises, ainsi que la participation active à la conduite de la politique et au contrôle de ses filiales, le soutien et l'assistance permanents de ses filiales, notamment dans les domaines immobilier, administratif, juridique, comptable, financier et immobilier ;

- La fourniture de prestations d'assistance et de conseils en matière de management et de gestion, de recherches et développement, d'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, de stratégie commerciale, économique, financière, marketing, conception, communication, exploitation dans tout domaine économique ; la formation pour toute activité pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ;

- La création, l'édition, la promotion, l'acquisition et la vente d'œuvres d'art,

- La gestion, la participation, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2.000 euros

Gérance : Madame Léa, Andria FORCIOU, demeurant 6, Rue Michel Bozzi, 20000 Ajaccio ; Monsieur Baptiste, Hugo BLANC, demeurant Chemin du Loretto, Immeuble Pozzo di Borgo, Entrée B, 20090 Ajaccio

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 64
**Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN
Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier
222, Bd St Germain - 75007 Paris
Route de l'Ospédale
20137 Porto-Vecchio
Tel : 01.42.60.04.31**

Suivant AGO du 30/06/2022, les associés de la société "MOBY DICK", SAS au capital de 1.318.500 €, dont le siège est Le Villa, 20146 SOTTA [RCS AJACCIO 341 556 942] ont pris acte que les mandats de la société IFAC SUD EST, commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur ANDRE, commissaire aux comptes suppléant, étaient arrivés à expiration à l'issue de ladite assemblée et qu'il n'y avait pas lieu de les renouveler.

Pour avis.

N° 65

AVIS

Le contrat de location-gérance qui avait été consenti par acte SSP par la «SARL U LIAMONE» dont le siège social est sis à SAINT-FLORENT [20217] - Route de Treperi, représentée par Monsieur Pierre-Jean MERLE DES ISLES en sa qualité de Gérant [RCS BASTIA 487 622 185] à la SAS ELETI dont le siège social est sis SAINT-FLORENT [20217] - Route de Treperi, représentée par Monsieur Julien MARTIN en sa qualité de Président [RCS BASTIA 901 197 616], d'un fonds de commerce d'Auberge à l'enseigne «Auberge U Liamone» sis à SAINT-FLORENT [20217] - Route de Treperi, a pris fin le 31 Décembre 2022.

Pour avis,

N° 66

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n° 08, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 10 novembre 2023, N°7003.

Concernant : L'avis de constitution de la SAS MARCHE DU NEBBIU.

Il a été omis de préciser sur "alinéa" Directeur Général :

Il fallait lire : « Directeur général : Monsieur TANARI Pascal. Né le 10 novembre 1979 à BASTIA [Haute-Corse], demeurant Corso, 20217 SANTO-PIETRO-DITENDA, de nationalité française. Célibataire ».

Le reste sans changement.

N° 67

**SASU ORSINI
CANALIZZATIONE**
Société par Actions
Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 3000 euros
Siège Social : Lieu-Dit Casaline
20230 Pietra Di Verde
RCS Bastia 913 547 535

ORDRE D'INSERTION

Aux termes du procès-verbal du 30/10/2023, l'assemblée générale, statuant conformément à l'article L.225-248 du code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 68

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PORTO-VECCHIO du 14 novembre 2023, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : JTEM

Durée : 99 ans

Siège social : 11, bis voie d'Arena, Marina di Fiori, 20137 Porto-Vecchio

Capital social : 1000 €

Objet : L'acquisition, par voie d'apport ou d'achat, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, la mise en valeur par tous moyens y compris la construction, la location, l'administration et l'exploitation de tous immeubles bâties ou non bâties ;

- Eventuellement et exceptionnellement, l'aliénation de ceux de ces immeubles devenus inutiles à la société au moyen de ventes, échanges ou apports en société ;

- Le placement de capitaux sous toutes formes, y compris la souscription, l'acquisition de toutes obligations ou parts sociales ;

- Et généralement, toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social pourvu qu'elles ne modifient en rien le caractère civil de l'activité sociale.

Gérant : Monsieur Alain EL METHAMMAM, gérant, né le 8 novembre 1958 à PARIS 75001, de nationalité française, demeurant et domicilié à Porto-Vecchio 20137, 11, bis voie d'Arena, Marina di Fiori. Immatriculation : RCS d'Ajaccio.

Pour avis.



04 95 32 89 92

N° 69

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°47, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 10 novembre 2023, N°7003, concernant l'avis de constitution de la SASU ACQUA CHJARA : Concernant : La dénomination sociale Il fallait lire : « ACQUA CHJARA » Et non : « ACQUA CHJARE », Comme écrit par erreur, le reste sans changement.

N° 70

AVIS DE PRISE EN LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 8 novembre 2023, la SAS «AUTO PRESTO 2A», en cours d'immatriculation au RCS d'Ajaccio, au capital de 1000€ dont le siège est situé Pont du Ricanto, route du Vazzio, 20090 AJACCIO, représentée par son futur Président Mr GUAZZELLI Stéphane a pris en location-gérance à compter du 1/11/2023 jusqu'au 31/12/2025, renouvelable par tacite reconduction, un fonds de commerce «d'entretien et réparation de tous véhicules automobiles, nettoyage et entretien de tous véhicules automobiles, achat et ventes d'accessoires et d'équipements automobiles, tôleerie, pièces détachées neuves et d'occasion » auprès de la SARL VS MOTORS dont le siège social est à Péri [20167], Plaine de Péri, lieu-dit Facciata Rossa, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro Siren 828 007 435, représentée par sa gérance Mme Véra TADDEI épouse ECCA.

Pour avis,
Le président.

N° 71

SOGNI

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 4300 euros

Porté à 45.150 euros

Siège social : 2, Rue de la Paroisse

20200 Bastia

832 045 538 RCS Bastia

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14/11/2023, il résulte que le capital social a été augmenté de 40.850 euros par incorporation de réserves.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à quatre mille trois cents euros (4300 euros).

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à quarante-cinq mille cent cinquante euros (45.150 euros).

Pour avis,
La Présidente.

N° 72

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 2 Novembre 2023, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes : Denomination :

SARL TRA MARE E MONTI

Capital : 500 €

Objet : La société a pour objet :

- La promotion, la construction et le développement immobilier ;
- L'acquisition de tous biens et droits immobiliers ;
- L'aménagement de tous locaux, terrains, lotissements, l'édification de toutes constructions ;
- La participation de la société, par tous moyen par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ;
- Siège social : 15, Zone Industrielle de Tragone - 20620 Biguglia
- Durée : 99 ans

Gérant : Monsieur Antoine, Félix AMORINI demeurant 27, Route de Ville - chemin de Casella - 20200 Bastia

Immatriculation : Au RCS de Bastia.



N° 73

SAS FILIPPI PARTICIPATION

Au capital de 3.750.096 Euros

Siège : Aéroport de Poretta

20290 Lucciana

RCS : Bastia n° 343 048 284

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 27 Avril 2022.

Il a été décidé de créer un Comité d'Animation en lieu et place du Conseil de Surveillance.

L'article 28 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec actulégales.fr, vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010

Actulégales.fr, avec votre journal

Actulégales.fr
Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'

Infolegale

GENEVIEVE MORACCHINI-MAZEL

UNE VIE DÉDIÉE À L'ARCHÉOLOGIE DE LA CORSE



L'année 2024 marquera le 10^e anniversaire de la mort de Geneviève Moracchini-Mazel, qui s'est dédiée toute sa vie à l'étude du patrimoine et de l'histoire de la Corse. De nombreux hommages lui seront rendus. Le premier d'entre eux a eu lieu en cette fin d'octobre 2023 à Bravone, sur la commune de Linguizzetta: l'école primaire portera son nom et une grande fresque la représentant décore le mur de la cour.

Geneviève Moracchini-Mazel, c'est toute une vie consacrée à l'étude du patrimoine et de l'histoire de la Corse. C'est aussi une réflexion visionnaire sur les valorisations possibles de ce patrimoine, notamment dans le cadre d'un tourisme culturel et responsable - tel qu'on rêverait de l'avoir déjà institué. Ce patrimoine - particulièrement paléochrétien et roman - perdu dans le maquis, oublié ou en voie de l'être, elle l'a remis au jour et étudié, réinscrit dans son contexte méditerranéen et

elle a travaillé à le faire connaître, notamment à travers la Fédération d'associations et groupements pour les études corses (Fagec) qu'elle a cofondée et que préside maintenant l'historienne de l'art Monique Traeber-Fontana. Pour que la transmission soit assurée et que les sites historiques et archéologiques soient préservés, elle militait pour la création de «lieux de mémoire» allant de pair avec l'étude et la valorisation. Visionnaire, elle les concevait comme autant de vitrines du rayonnement culturel insulaire, et comme autant

Ce qu'elle a proposé correspond exactement aux nouvelles attentes en termes de développement et d'alternative au tourisme de masse balnéaire.

d'outils d'aménagement du territoire, générateurs d'un tourisme culturel de qualité profitant en premier lieu aux habitants et aux acteurs locaux. Ce qu'elle a proposé correspond exactement aux nouvelles attentes en termes de développement et d'alternative au tourisme de masse balnéaire.

Le site phare, qui a révélé cette grande dame de l'archéologie corse autant qu'elle l'a révélé, est celui de Mariana, sur le territoire de la commune de Lucciana. Dès 1951 elle en avait compris l'importance. Le site antique, le site paléochrétien avec son remarquable baptistère, les églises romanes de la Canonica et San-Parteo, sa nécropole... Des lieux longtemps laissés à l'abandon, mal entretenus, qui nous ont, grâce à elle, ouvert les portes d'un pan considérable de l'histoire de l'île. Mais cette archéologue passionnée, chercheur au Centre national de la recherche scientifique [CNRS], ne s'est pas limitée à Mariana. Aussi bien en plaine que dans l'intérieur, en Corse-du-Sud qu'en Haute-Corse, elle allait à la rencontre des habitants, recueillait la mémoire collective, tentait de situer les anciens villages, les anciennes chapelles, les rattachait à ce qu'elle avait pu découvrir dans des documents d'époque, puis mettait en place des campagnes de fouilles afin d'en lire l'histoire dans le sol pour la raconter, en se mettant au niveau de chacun. Elle a publié de très nombreux articles dans la revue des Cahiers Corsica de la Fagec et différents ouvrages : «les premiers, Trésors oubliés des églises de Corse [préfacé par Dorothy Carrington], les trois tomes de sa thèse publiés en 1967 [les deux volumes des Eglises romanes de Corse et le volume des Monuments paléochrétiens de Corse] comme Corse romane, paru en 1972, font les beaux jours des librairies de livres anciens et des plateformes de ventes en ligne, remarque son disciple, Stéphane Orsini, animateur bénévole à la Fagec, qui a longtemps travaillé avec elle. Restent disponibles sa dernière publication, malheureusement inachevée, intitulée Corsica Sacra et dont un seul volume, sur les trois prévus, a été édité en 2004. Puis, bien entendu, les très nombreux articles qu'elle a signés dans la revue des Cahiers Corsica de la Fagec et qu'on peut toujours acquérir auprès du siège de la fédération basé à Vescovato.»

Le fil rouge qui relie nombre des lieux étudiés par Geneviève Moracchini-Mazel, explique-t-il, «c'est celui de la recherche des origines de la présence chrétienne sur l'île dont on peut dire, en s'intéressant aux édifices romans qui recouvrent bien souvent des sanctuaires antérieurs, érigés eux-mêmes à proximité immédiate des implantations de l'antiquité, qu'ils constituent l'un des meilleurs reflets de la romanité de la Corse. L'organisation épiscopale et, à l'échelon immédiatement inférieur, piévane, semble parfaitement coller à ce schéma. Etudier les uns conduit, dans la plupart des cas, à travailler sur les autres.» Bravone s'inscrit dans ce cadre. «C'est en recherchant les ruines de la petite chapelle médiévale de Santa Maria di a Barcaghja que Geneviève Moracchini-Mazel, soutenue, comme souvent, par les propriétaires des parcelles, a mis au jour le sommet d'un «iceberg» archéologique, poursuit-il. Il est constitué d'une cité antique portuaire et de lieux de culte : un baptistère associé à une basilique paléochrétienne puis à une église funéraire, le tout paraissant reposer sur un mausolée préchrétien.» Même si beaucoup reste à faire pour avancer dans la connaissance de cette cité côtière oubliée, pour Séverin Médori, maire de la commune, donner le nom de Geneviève Moracchini-Mazel

à l'école communale est apparu comme une évidence. C'est un des premiers hommages qui lui sont rendus en ce 10^e anniversaire. La remarquable fresque la représentant a été réalisée par l'artiste Laec [Laetitia Cefali], retenue par l'association Popularte, l'Arte Fora di Cità, pour cette mission, en raison de son travail axé sur la sororité. D'autres hommages sont prévus et la liste ne peut être exhaustive : il est envisagé d'organiser des journées où se mêleront conférences et visites sur sites entre la Casinca où elle résidait, la Tavagna d'où elle était originaire et où elle repose, Mariana, bien entendu, et Linguizzetta-Bravone mais aussi d'autres lieux, l'idée étant de pérenniser ce rendez-vous et de convoquer des spécialistes qui aborderaient l'actualité de la recherche dans ses grands thèmes de prédilection.

D'autant que l'héritage qu'elle nous a laissé est conséquent : «Il est même incontournable pour tout chercheur s'intéressant au patrimoine paléochrétien, roman et même castral [l'étude des châteaux-forts du Moyen Âge et des premières générations de seigneurs avant l'arrivée des Pisans]. Elle a ouvert des pistes qui encouragent les nouvelles générations à reprendre le flambeau et à repousser les limites de nos connaissances. De vifs débats scientifiques restent ouverts concernant la Corse préromane, la période lombarde et carolingienne ou une éventuelle implantation durable de l'Islam». Des opérations archéologiques s'inscrivent aussi dans la continuité de ses travaux. «Des fouilles préventives ont eu lieu par exemple sur le site de la chapelle San Martinu, à Zonza, où la commune porte un projet de valorisation des ruines de ce modeste édifice roman, voire préroman. À Mariana, les archéologues qui s'intéressent aux nécropoles de la ville antique, paléochrétienne et médiévale ont repris le contenu de ses travaux afin de pouvoir les fonder et les associer aux études plus récentes. Un ouvrage devrait paraître à ce sujet en 2024. Le fonds documentaire que Geneviève Moracchini-Mazel a légué à la Fagec est également très sollicité tant pour ses nombreux clichés que pour les innombrables notes manuscrites qu'il contient et qui remontent, pour les plus anciennes, aux premières visites sur les sites romans et archéologiques de Corse effectuées au tout début des années cinquante!»

Que peut-on espérer, après ce premier hommage, symboliquement si fort, rendu au sein d'une école primaire ? «Que les plus jeunes retrouvent le goût pour l'histoire et le patrimoine insulaires, dit Stéphane Orsini. Mais cette sensibilisation, pour qu'elle réussisse et pour que les enfants d'aujourd'hui soient, demain, les gardiens de notre patrimoine, doit nécessairement s'accompagner des outils pour bien les former notamment en matière d'archéologie historique. Geneviève Moracchini-Mazel regrettait de la voir si peu présente à l'Université de Corse. Leur offrir de réelles opportunités de carrière jusqu'au plus profond de nos territoires est indispensable aussi. Les projets qu'elle portait demeurent d'actualité, qu'il s'agisse du grand circuit de découverte des édifices romans, ou de celui relatif aux «lieux de mémoire» qui correspondent aujourd'hui aux «centres d'interprétation». La Chambre des territoires comme le Conseil économique social environnemental et culturel de Corse [Cesec] pourraient se saisir du dossier, réfléchir à des propositions concrètes et réalistes que la Collectivité de Corse pourrait mettre en œuvre.» Faire de la Corse entière un «pays d'art et d'histoire» labellisé, pourquoi pas ? ■ Claire GIUDICI

P & M. SINGLE CORN

100 % MAÏS, 100 % BIO, 100 % INSULAIRE



Photo AnnaLivia Giovannetti

Créatrice du célèbre Cap Corse Mattei, qui a su s'imposer à l'international (vous pouvez notamment en trouver si vous êtes de passage à Copenhague ou à Londres), la maison L.N Mattei est bien connue, en Corse et au-delà.
Quant à l'historique boutique L.N. Mattei, elle fait partie du patrimoine, architectural comme mémoriel, de Bastia. C'est là qu'a été lancée, le 9 novembre 2023, la dernière création de la distillerie: le P & M. Single Corn, un whisky 100 % maïs bio et 100 % corse. L'occasion de revenir sur une aventure entrepreneuriale qui fête cette année ses 20 ans: la création et la production de whiskies corses.

La boutique est incontournable à Bastia: classée dans la liste des Monuments Historiques, ses murs de pierre, son plafond de briques, ses lustres en cristal et ses hautes étagères en bois rouge transportent le visiteur hors du temps. Sur lesdites étagères en bois rouge, des rangées d'une bouteille à la forme élégante, à l'étiquette dorée et bleue soigneusement travail-

lée. «Nous avons voulu moderniser le design du whisky P&M, qui a tout de même 20 ans», explique Hugo Sialelli, membre de la direction générale de la Distillerie L.N Mattei, seule distillerie de whisky en Corse. C'est en effet en 2003 qu'est né le tout premier whisky corse, le PM, fruit de l'association des savoir-faire de deux entreprises locales, avec la distillation, à la distillerie du domaine Ma-

C'est en 1872 que Louis-Napoléon Mattei crée la Distillerie L.N. Mattei et lance un apéritif à base de vin au quinquina: le Cap Corse Mattei qui, en 1900, est récompensé à l'Exposition universelle de Paris. Louis Napoléon élabora également des recettes de liqueurs à base de fruits emblématiques de la Corse, comme le cédrat et le myrte. Il se montre également très imaginatif en matière de publicité en développant des objets promotionnels au nom de sa marque, très recherchés aujourd'hui par les collectionneurs. À son apogée, l'entreprise faisait vivre plus d'une centaine de familles. Mais au début des années 1970, elle essuie des revers, ce qui constraint la famille Mattei à se séparer de l'affaire, qui sera d'abord reprise par l'entrepreneur René Lota.

La distillerie du Domaine Mavela a quant à elle été fondée à Aleria en 1990 par Jean-Claude Venturini, afin de valoriser les fruits corses emblématiques (myrte, châtaigne, cédrat) ou ceux cultivés à proximité par des agriculteurs locaux (prune, poire, framboise, raisin). Au début des années 2000, l'eau de vie de prune puis l'eau de vie de raisin du Domaine Mavela obtiennent leurs premiers galons au salon de l'agriculture de Paris, en recevant chacune une médaille d'or. Les fils de Jean-Claude Venturini ont désormais pris sa succession.

L'histoire de la brasserie Pietra remonte pour sa part à 1992, lorsqu'un soir d'été, Armelle et Dominique Sialelli, tous deux amateurs de bière, se prennent à rêver de créer une bière corse. Il leur faudra quatre ans pour concrétiser le projet, d'autant qu'à l'époque, le marché de la bière en France est en régression et que la Corse est traditionnellement une terre de vins. On leur prédit l'échec, mais en 1996, la brasserie Pietra voit le jour avec le lancement d'une bière ambrée à la châtaigne, qui marque les débuts d'une gamme. En 2003, Pietra et Mavela s'unissent pour la création d'un whisky corse, le PM. Puis en 2016, les dirigeants de Mavela, ceux de Pietra et du Groupe des Boissons corses s'associent pour reprendre la production emblématique de la maison Mattei, au sein de la distillerie du domaine Mavela en investissant pour ce faire 6 millions d'euros et en créant la société Distillerie L.N. Mattei, qui emploie 26 salariés. ■

« Nous avons produit environ 20 000 bouteilles pour cette première année, mais nous avons à l'heure actuelle une autre production en cours de vieillissement afin d'assurer les années à venir. »

vela, d'un brassin spécialement élaboré par la brasserie Pietra. Au départ, certains affichaient un certain scepticisme teinté d'ironie: «Du whisky corse? Allons donc! Il y en a qui ne doutent vraiment de rien». D'autant que l'ambition affichée était de ne surtout pas reproduire les standards en vigueur en Écosse, en Irlande ou encore aux États-Unis, mais bel et bien de produire un nouveau style de whisky. C'était avant que, sur un salon, un gentleman barbu s'en vienne goûter le PM et ne décrète qu'il était digne de figurer parmi les meilleurs whiskies qu'il lui ait été donné de déguster: «Il est rare de trouver un malt avec ce niveau de complexité et de charme» dira-t-il. Et lorsque le gentleman en question n'est autre que Jim Murray, l'auteur de *La Bible du whisky* qui fait autorité dans le monde, eh bien on ne plaisante plus. Depuis, la gamme PM s'est étoffée et la marque L.N. Mattei a été rachetée par les responsables de Pietra et Mavela, en association avec le Groupe de boissons corses [lire par ailleurs]. Puis, il y a déjà «5 ou 6 ans» de cela, est née au sein de la distillerie l'idée de créer un whisky, mais inspiré cette fois des bourbons américains. «Il s'agit d'un bourbon, à vrai dire, mais l'appellation n'est pas autorisée en dehors des Etats-Unis, confie Hugo Sialelli. Nous voulions relancer P&M et ce projet composé à 100 % de maïs biologique était l'occasion idéale.» En effet, à la différence des whiskies fabriqués à base de céréales telles que l'orge, le blé ou le seigle, le bourbon est fabriqué en majeure partie à partir de maïs et doit en contenir au moins 51 % pour pouvoir bénéficier de cette appellation.

Afin de concrétiser cette envie, la distillerie prend le parti de contacter un agriculteur en Plaine orientale, à Cervione, et de planter du maïs biologique dont la destination exclusive sera la transformation en whisky. Pour cette étape

de transformation, précise Hugo Sialelli, «nous avons dû investir, parce que nous n'avions pas le matériel nécessaire pour le brassage et la fermentation, en revanche nous avions déjà l'alambic pour la distillation», un alambic de la maison Arnold Holstein. La distillerie a donc créé sa propre micro-brasserie afin de maîtriser la totalité des étapes de la production. Le processus de fermentation du moût de maïs dure environ 5 jours, le résultat de cette fermentation est ensuite envoyé à l'alambic afin d'y être distillé à Aleria, puis «ce distillat est vieilli durant trois ans», durée minimale de vieillissement requise pour un whisky, dans des fûts neufs, à la différence des autres whiskies de la gamme, affinés dans d'ex-fûts de vins corses. En revanche, l'eau utilisée est encore et toujours celle du Col Saint-Georges, une source à plus de 1000 mètres d'altitude, en Corse-du-Sud. Le liquide ambré a ensuite été mis en bouteille une semaine avant sa présentation, ce 9 novembre 2023. «Nous avons produit environ 20 000 bouteilles pour cette première année, mais nous avons à l'heure actuelle une autre production en cours de vieillissement afin d'assurer les années à venir.»

Au nez, ceux qui reprochent habituellement au whisky un arôme un peu agressif seront agréablement surpris. L'effluve est doux, et appelle à la dégustation. En bouche, le liquide est «rond, doux et vanillé» pour reprendre les termes d'Hugo Sialelli. «On oublie très facilement que ce whisky est à 42 degrés» ajoute-t-il. Ce que l'on confirme, tant sa saveur est gourmande. Légèrement boisé, effectivement vanillé, le breuvage comporte une part du sucré du maïs sans en être écoeurant pour autant. À déguster sec ou en cocktail, mais bien sûr avec modération. ■

AnnaLivia GIOVANNETTI

CARNETS DE BORD

par Béatrice HOUCHARD

JEAN-PIERRE JOUYET, LE HURON DE LA RÉPUBLIQUE



Illustrations avec IA

Dès les premières pages de l'introduction, j'ai failli tomber de ma chaise. C'est qu'il y va fort, Jean-Pierre Jouyet; dans son livre *Est-ce bien nécessaire, Monsieur le ministre?* [Éditions Albin Michel], il dresse une troublante autocritique de lui-même et du fonctionnement de l'État. Ancien ministre, ancien ambassadeur, ancien secrétaire général de l'Élysée, on en passe, voilà ce qu'il commence par nous révéler lorsque fin 2022 -vous avez bien lu, fin 2022- il lit la note publiée par le Fonds monétaire international à propos de la France: «*Quel choc pour l'ancien directeur du Trésor que je fus de subir les alertes sur le niveau d'endettement le plus élevé de notre histoire*». Diantre, voilà un homme qui ne lit pas les journaux!

Autre révélation: «*Quand j'ai occupé des postes transversaux, auprès de Lionel Jospin à Matignon ou de François Hollande à l'Élysée, j'étais plus intéressé par les règles qui s'appliquaient aux relations entre les administrations centrales que par celles qui s'appliquaient aux administrés*».

On continue? «*Je ne voyais pas ou je minimisais, écrit Jean-Pierre Jouyet, l'importance de la bureaucratie et son rôle souvent néfaste sur la bonne marche du pays. Je savais qu'elle existait, bien entendu, puisque j'en faisais partie. Mais pour dire toute la vérité, je n'ai jamais eu à la subir. Je disposais de collaborateurs capables de m'aider à accomplir toutes sortes de formalités, voire de m'en décharger totalement. Comme représentant d'une élite aujourd'hui honnie, j'ai découvert sa réalité quotidienne sur le tard.*» En lisant ces lignes, j'ai songé à cette confidence faite devant des journalistes par un autre ancien secrétaire général de l'Élysée, Claude Guéant: il venait de découvrir que c'était difficile de trouver un rendez-vous rapide avec un dentiste...

Jean-Pierre Jouyet, par son parcours sans faute depuis l'Ena (promotion Voltaire, comme François Hollande) représente ce qu'on fait de mieux dans la haute administration. Et donc de pire, aussi. Même s'il n'a jamais été élu, son passage au gouvernement, comme secrétaire d'État aux Affaires européennes de Nicolas Sarkozy, aurait lui décliller un peu les yeux. Mais non, il a attendu d'être à la retraite pour comprendre que ce qu'il

appelle «*la mauvaise humeur des Français*» était bien réelle et avait quelques raisons de l'être: «*Lorsque j'étais aux affaires, je considérais cette défiance croissante avec une certaine stupéfaction, tant j'étais convaincu que nous faisions tous, individuellement et collectivement, de notre mieux*». Voilà donc un homme qui ne lisait pas non plus les sondages, ni les études très pointues des politologues, et qui ne faisait sans doute pas lui-même son marché.

UN ACTE TARDIF DE CONTRITION

Le reste du livre de Jean-Pierre Jouyet sert donc de session de ratrappage, mais c'est un peu tard, en énumérant tout ce qui ne marche pas et qui a déjà maintes fois été énuméré ailleurs: l'école qui «*ne cesse de décliner depuis un quart de siècle*», les élus locaux et les entrepreneurs étouffés par des normes souvent contradictoires, le millefeuille administratif qui rend illisible la prise de décision, la réglementation thermique des bâtiments scolaires qui occupe une notice de 1800 pages, les lois incompréhensibles, trop nombreuses et souvent non appliquées, la lenteur de la justice, la multiplication des instances administratives qui doublonnent et ne font donc rien d'efficace, sans oublier «*l'argent dépensé en pure perte*», c'est encore lui qui le dit.

Autres morceaux choisis: «*Je n'ai jamais vu un ministre de la simplification proposer de vraies réformes*». Et, plus inquiétant encore: «*La réforme, aux yeux de l'écrasante majorité des responsables politiques, ce n'est pas un travail de fond mais une manière de communiquer au gré de l'actualité*».

Tel le Huron de Voltaire dans L'ingénue, Jean-Pierre Jouyet vient de découvrir la Lune [ou il fait semblant pour que son livre se vende]. Tel M. Jourdain faisant de la prose sans le savoir, il a nourri la bête bureaucratique en pensant que c'était pour le bien de tous les citoyens. Mais il parle aussi, et c'est plus inquiétant, de «*la puissance publique, ou ce qu'il en reste*»... Bien sûr, il le reconnaît, en bon catholique (de gauche, précise-t-il) prêt pour l'acte de contrition: «*J'aurais pu opérer ma révolution plus tôt*». Le lecteur, lui, reste confondu devant tant d'insouciance et de légèreté. En un mot, c'est désespérant ■



VU,
LU
ET VÉCU...

Main dans la main

Difficile de trouver un couple politique en apparence si mal assorti, même avec les Yvelines pour double terre d'élection. La présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, 52 ans, macroniste de gauche, avocate, est entrée sur le tard en politique, en 2017. Le président du Sénat, Gérard Larcher, 74 ans, gaulliste depuis plus de cinquante ans et membre de LR, était déjà maire de Rambouillet en 1983 et a gravi tous les échelons de l'élu de base jusqu'au gouvernement. Pourtant, alors que le gouvernement ne prenait aucune initiative, tous deux ont organisé main dans la main la marche «Pour la République et contre l'antisémitisme» qui a réuni à Paris, le 12 novembre, plus de 100 000 personnes. Pari gagné, quoi qu'en disent les responsables politiques qui n'y étaient pas.

Séguin avait raison

Lors de l'instauration de la séance des questions au gouvernement à l'Assemblée nationale (à l'initiative de Valéry Giscard d'Estaing), il y avait une séance par semaine le mercredi de 15 heures à 17 heures. Très vite, on a vu l'hémicycle se vider pendant la deuxième heure. Devenu président de l'Assemblée en 1993, Philippe Séguin décida donc de scinder la séance en deux: soixante minutes le mardi à 15h, soixante minutes le mercredi à la même heure. Élu à son tour président de l'Assemblée en 2017, Richard Ferrand préféra repasser à une séance hebdomadaire de deux heures, le mardi. Que croyez-vous qu'il se passa? Au bout d'une heure, l'hémicycle se vida... La présidente de l'Assemblée, Yaël Braun-Pivet, affiche donc sa propre réforme: ce sera le mardi de 15h à 16h15 et le mercredi de 14h à 14h45. Rendez-vous à la prochaine réforme.

Une Amérique disparue

Le 22 novembre 1963, John Kennedy était assassiné à Dallas. À l'époque, l'émotion fut énorme, aux Etats-Unis bien sûr, mais aussi un peu partout dans le monde. Kennedy représentait la jeunesse, l'ouverture au monde, la fraternité et la liberté face au péril soviétique. Les années passant, on a aussi découvert les zones d'ombre, publiques et privées, de ce président. Mais, soixante ans plus tard, alors qu'on débat encore sur les

auteurs de son assassinat, la magie Kennedy opère toujours un peu, symbole d'une Amérique disparue et d'un temps où l'on croyait que la politique pouvait changer le monde.

Le cardinal à la mode

Depuis la visite du pape François à Marseille, et surtout depuis qu'il est cardinal, Mgr François Bustillo, évêque d'Ajaccio, est partout et même, la semaine dernière, en une de Paris-Match après Jacques Dutronc (un autre amoureux de la Corse), Ségolène Royal et Michel Sardou. Pas de doute que le cardinal Bustillo, taille de basketteur, élégance et «une gueule», si l'on peut se permettre, va devenir le chouchou des médias quand il faudra demander l'avis des catholiques français. En attendant d'en faire un papabile...

Le chapeau de Napoléon

Un bicorne de Napoléon sera mis aux enchères le dimanche 19 novembre à Fontainebleau (Seine-et-Marne) par la maison de ventes Osenat. L'empereur l'aurait porté entre 1806 et 1815. Certifié authentique, le bicorne a été estimé entre 600 000 et 800 000 €. La cocarde qui l'orne est celle qui aurait été vue sur le bicorne de Napoléon à son retour de l'île d'Elbe. Une vingtaine d'autres objets ayant appartenu à l'empereur sont également mis en vente.

Passez chez le cordonnier!

Après la prime pour faire face à la flambée des factures de chauffage et celle pour l'essence, le gouvernement vient d'inventer le «bonus réparation textile», qui s'ajoute au bonus réparation sur les appareils électroniques et électriques. Mode d'emploi: vous faites ressemeler vos chaussures plutôt que d'en acheter des neuves? Bravo, vous avez droit à une réduction de 18 euros si vous allez chez l'un des 600 commerçants agréés. Vous avez à changer la fermeture éclair d'un pantalon? Vous gagnez 8 à 15 euros (ça dépend de la taille, car tout est réglémenté). La ristourne sera remboursée directement au commerçant (dans quel délai? Mystère) et une administration va être chargée de surveiller tout ça. L'objectif n'est pas contestable: éviter les 700 000 tonnes de vêtements jetés chaque année. Faut-il pour autant nous infantiliser à ce point? ■

PS. J'avais émis (ICN 7004) l'idée d'écrire les *Perdants magnifiques, version politique*, en face de celui consacré aux sportifs par Xavier Garcia. En fait, le livre existe: publié en 2020 par l'historien Jean Garrigues et un groupe de journalistes. Un deuxième tome reste possible... ■



**AGIR
PLUS**

SOLUTION CHAUFFAGE BOIS

Bénéficiez d'une Prime économie
d'énergie jusqu'à **1 500€**

FAITES CONFIANCE AUX ENTREPRISES PARTENAIRES AGIR PLUS

Calculez votre Prime sur corse.edf.fr/agirplus/ et demandez un devis à une entreprise Agir Plus labellisée RGE.



**SCANNEZ-MOI !
RETRouvez toutes nos
Solutions AGIR PLUS.**

L'énergie est notre avenir, économisons-la ! - L'energia hè u nostru avvene, tenimula à contu.



Programme en faveur de la maîtrise de la Demande d'Énergie piloté par le Comité MDE de Corse et financé par l'Etat.

